

# Rapport annuel Label ISR

- Amundi Responsible Investing – Euro Corporate Bond Climate
- Amundi Obligations Entreprise Euro Climat ESR

Edition 2025

Février 2025

## PREAMBULE

Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>1</sup>, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie d'outils et de services informatiques permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'actifs<sup>2</sup>.

Avec ses six centres d'investissement internationaux<sup>3</sup>, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable dans le paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs répartis dans 35 pays.

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et un élément essentiel de notre approche de la gestion d'actifs.

En ligne avec l'objectif de notre maison mère et conformément à notre raison d'être « être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », notre objectif est d'apporter de la valeur à long terme à nos clients, tout en tenant compte des défis sociétaux et environnementaux qui impactent à la fois nos clients et la société.

L'engagement d'Amundi en faveur de l'investissement responsable repose sur trois convictions :

- ❶ L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;
- ❷ Les acteurs économiques et financiers portent, aux côtés des gouvernements et des consommateurs, une responsabilité à l'égard de la société ;
- ❸ L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion d'actifs, dans le développement de nos gammes de solutions d'investissement et dans le déploiement de conseils et de services auprès de nos clients.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation ESG propriétaire car nous pensons qu'il est important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables<sup>4</sup>.

Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains<sup>5</sup>.

Nous pensons que la création de valeur à long terme et la génération de rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a conduit à intégrer, dans notre philosophie et dans nos pratiques d'investissement, les principaux facteurs de durabilité (tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale). Nous reconnaissons que notre démarche en matière de durabilité s'inscrit parmi les efforts collectifs déployés par les entreprises afin de contribuer à la résolution de ces problèmes et allouer efficacement les capitaux pour l'avenir. En tant qu'investisseur, notre rôle dans l'élévation des standards, mais aussi dans l'identification de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, est un élément clé de cette contribution. Être investisseur responsable à long terme modifie également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque présente de multiples facettes et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir sur le long terme est un

---

1 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur les encours sous gestion au 31/12/2023

2 Source : Amundi au 30/09/2024

3 Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

4 Des rendements durables impliquent de combiner des normes de gestion de risques rigoureuses à un objectif de rendement.

5 Pour les informations sur la manière dont ces notations et analyses sont mises en œuvre dans les stratégies d'investissement, se référer à la documentation des produits concernés.

avantage. Nos équipes d'investissement regardent au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Elles s'appuient sur un département des risques indépendant et ne ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable qui accède à des recherches spécialisées et qui fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan d'action ESG triennal qui visait à établir un niveau d'intégration ESG<sup>6</sup> sans précédent au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les engagements suivants :

- Définir des objectifs de performance ESG pour 100 % des fonds ouverts gérés activement<sup>7</sup>
- Prendre en compte systématiquement les facteurs ESG dans le dialogue avec les entreprises, via les activités d'engagement et de vote<sup>8</sup>

A la suite de la réalisation de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé en décembre 2021 un nouveau plan Ambitions ESG 2025 qui permet de continuer à intensifier l'intégration ESG dans nos solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan triennal comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable.

Le détail sur nos ambitions est disponible dans brochure Ambitions ESG 2025 publiée sur notre site internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

---

<sup>6</sup> *Intégration explicite et systématique des enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour Investissement Responsable – PRI).*

<sup>7</sup> *Se référer à la section « Information sur les produits ESG » en page 30 de la Politique Générale d'Investissement Responsable d'Amundi. Les informations complètes sur les caractéristiques investissement responsable des fonds sont disponibles dans la documentation légale de chaque fonds.*

<sup>8</sup> *Les clients institutionnels peuvent choisir d'autres politiques de vote par procuration.*

# SOMMAIRE

<b>I. METHODOLOGIES</b>	
<b>1. ANALYSE ESG</b>	<b>5</b>
1.1 Analyse ESG des entreprises	5
1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains	8
1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs	8
1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement	8
1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG	9
1.6 Outils utilisés	10
<b>2. POLITIQUE D'ENGAGEMENT</b>	<b>10</b>
2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement	11
2.2 Escalade des engagements	12
2.3 Suivi des plans de transition	12
2.4 Suivi des controverses	12
<b>3. PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES</b>	<b>14</b>
3.1 Principes généraux	14
3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur	15
3.3 Différentes approches selon la couverture des données	15
3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives	15
3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs	16
3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs	16
<b>4. ACTIONS DE FORMATION A L'ANALYSE ESG</b>	<b>17</b>
<b>II- POLITIQUE ESG DU FONDS</b>	
<b>1. OBJECTIFS DU FONDS</b>	<b>21</b>
<b>2. DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22</b>
<b>3. PROCESSUS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22</b>
<b>4. ANALYSE ESG, UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES, PRATIQUE DU PRET/EMPRUNT DE TITRES ET DES POSITIONS COURTES, INVESTISSEMENT DANS DES OPC</b>	<b>23</b>
<b>5. POLITIQUE DE CONTROLE INTERNE</b>	<b>24</b>
<b>6. TRANSPARENCE DES PRATIQUES EXTRA-FINANCIERES</b>	<b>24</b>
6.1 Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds	24
6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds	27
6.3 Information des investisseurs sur la gestion responsable ou les fonds	30
ANNEXE 1 : DEFINITIONS DES PAIS .....	32

# I. MÉTHODOLOGIES

## 1. Analyse ESG

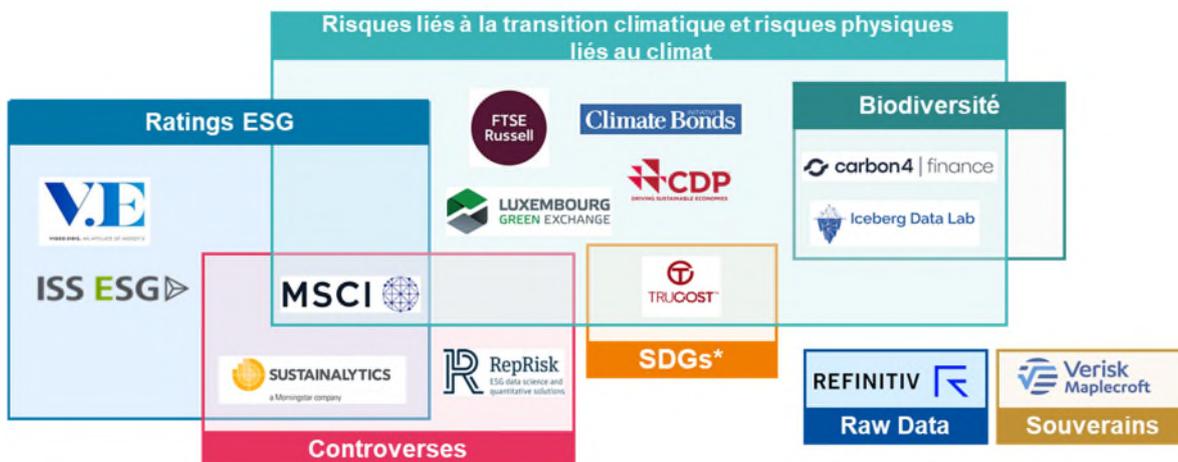
Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels<sup>9</sup> ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité<sup>10</sup>.

Notre analyse s'appuie principalement sur 16 fournisseurs de données :



### 1.1 Analyse ESG des entreprises

#### Les principes du *Best-in-Class*

<sup>9</sup> Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

<sup>10</sup> Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement<sup>11</sup>.

## Les dimensions ESG

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

### **A. Dimension environnementale**

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

### **B. Dimension sociale**

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes<sup>12</sup>, en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

### **C. Dimension gouvernance**

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

## Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

---

<sup>11</sup> Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 34.

<sup>12</sup> Parties prenantes autres que les actionnaires.

Environnement	Social	Gouvernance
Emissions & Energy ●	Health & Safety ●	Board Structure ●
Green Business ●	Working Conditions ●	Audit & Control ●
Clean Energy ●	Labour Relations ●	Remuneration ●
Green Car ●	Supply chain - Social ●	Shareholders' Rights ●
Green Chemistry ●	Product & Customer Responsibility ●	Ethics ●
Sustainable Construction ●	Bioethics ●	Tax practices ●
Responsible Forest Management ●	Responsible Marketing ●	ESG Strategy ●
Paper Recycling ●	Healthy Products ●	
Green Investing & Financing ●	Tobacco Risk ●	
Green Insuring ●	Vehicle Safety ●	
Water Management ●	Passenger Safety ●	
Biodiversity & Pollution ●	Responsible Media ●	
Packaging ●	Data Security & Privacy ●	
Supply Chain - Environment ●	Community involvement & Human Rights ●	
	Digital Divide ●	
	Access to Medicine ●	
	Financial Inclusion ●	

17 Cross sector criteria ●  
21 Sector specific criteria ○

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.

	Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
<b>Environnement</b>												
Emissions & Energy ●	10-20%	5-25%	5-30%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	10-20%	0-15%	5-15%	5-10%	0-10%
Green Business* ●○	0-10%	0-25%	0-15%	0-25%	-	-	0-35%	-	-	0-15%	30-35%	15-20%
Water Management ●	0-10%	5-15%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	-	0-15%	0-10%	5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution* ●○	10-20%	5-20%	5-20%	5-20%	5-25%	5-15%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Supply Chain - Environment ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-10%	0-5%	-	0-10%	-	0-5%	-	-
<b>Social</b>												
Health & Safety ●	5-15%	0-10%	5-15%	0-5%	0-5%	0-10%	-	-	-	5-15%	-	0-5%
Working Conditions ●	0-10%	0-15%	5-20%	5-15%	0-15%	5-15%	0-10%	5-30%	15-25%	0-5%	5-10%	0-10%
Labour Relations ●	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-5%	-	-	-	0-5%	-	0-5%
Supply chain - Social ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-15%	0-10%	0-10%	0-5%	5-10%	-
Product & Customer Responsibility* ●○	-	0-10%	0-10%	5-15%	10-20%	5-25%	0-30%	5-30%	20-35%	0-5%	5-10%	15-20%
Community involvement & Human Rights* ●○	0-15%	0-15%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
<b>Gouvernance</b>												
Board Structure ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Audit & Control ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Remuneration ●	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%
Shareholders' Rights ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	-
Ethics* ●○	10-20%	5-15%	5-20%	5-10%	5-15%	5-20%	5-20%	5-15%	0-10%	10-15%	5-15%	15-20%
ESG Strategy ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%

● Cross sector criteria (17)

○ Sector specific criteria (21)

\* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

## Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

## 1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité<sup>13</sup>. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique – Capital naturel
Sociale	Droits Humains – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale – Environnement économique

## 1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier<sup>14</sup>, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

## 1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant

<sup>13</sup> Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

<sup>14</sup> Pour plus d'informations: [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier](https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier), <https://amundi.oneheart.fr/>

qu'investisseurs responsables. Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs<sup>15</sup>. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

### **1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG**

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul généré par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre, certains portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

---

<sup>15</sup> Données au 15 janvier 2025

## 1.6 Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systemes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes credit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes credit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes credit et actions, gérants and Investment Specialists.

## 2. Politique d'engagement

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et intégré à notre processus ESG global. L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec une entreprise. Il vise à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou leur impact sur des sujets clés de durabilité. Plus précisément, l'engagement implique d'avoir un programme et des objectifs spécifiques, axés sur des résultats concrets dans un délai précis.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de *corporate* gouvernance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- Contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- Inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité:

- D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- D'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux
- De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

### Amundi développe des actions d'engagement auprès des émetteurs autour de cinq thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;

- La préservation du capital naturel ;
- Le capital humain et les droits humains
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour un développement durable ;

Amundi exerce son activité d'engagement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues. Les émetteurs faisant l'objet d'actions d'engagement sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un des thèmes (souvent identifié comme le déclencheur de l'engagement). Amundi pratique également l'engagement au niveau des émissions de titres (obligations vertes, sociales ou durables, fonds, titres adossés à des actifs -ABS-), afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

La démarche d'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques. Nous souhaitons également que nos activités d'engagement aient un impact et s'ajoutent à l'effort mondial de la communauté financière.

Le calendrier varie en fonction de l'agenda mais la durée moyenne d'un engagement est d'environ trois ans. Amundi définit les différentes étapes et évolutions, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de recherche, accessible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont effectuées *a minima* sur une base annuelle.

Amundi exerce ses activités d'engagement tant individuellement que collectivement avec d'autres investisseurs. Les efforts collectifs peuvent souvent produire un impact important. Les initiatives collaboratives peuvent présenter une échelle et un champ d'action additionnels pour l'engagement, ou offrir des opportunités pour un impact plus important.

Nous souhaitons développer un dialogue collaboratif, positif, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises, afin d'inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais également à toutes les parties prenantes, en vue de générer un rendement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone et vers des rendements durables.

## 2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Afin de suivre les objectifs qui ont été définis et les améliorations qui en découlent, Amundi a créé un outil de reporting propriétaire portant sur l'engagement. Cet outil recense les commentaires sur les sujets d'engagement spécifiques (en termes de KPI pour l'amélioration des performances) et suit la performance des émetteurs par rapport aux objectifs. Tous les engagements en cours sont donc enregistrés dans un outil central partagé avec tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de portefeuille ou analyste financier peut y contribuer.

Amundi évalue les progrès réalisés sur certains des objectifs fixés, à l'aide de jalons. Notre premier objectif est de générer un impact positif et la manière dont nous décidons de nous engager sera toujours déterminée par son efficacité. Une gestion ambitieuse du changement dans les grandes organisations peut s'avérer compliquée, stressante et même considérée comme impossible par les entreprises. Adopter une vision à plus long terme et considérer différents objectifs intermédiaires, qui tiennent compte des situations et des circonstances dans lesquelles l'entreprise opère, est un élément essentiel pour l'efficacité de l'engagement, en gardant à l'esprit l'objectif à long terme, tout en recherchant des améliorations gérables et mesurables à court ou moyen terme.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone en temps voulu. Nous sommes conscients des limites actuelles pour mesurer et aborder efficacement les thèmes clés de la durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme une référence mouvante, et à ce titre, nos stratégies d'engagement évolueront au fil du temps pour mieux intégrer ces évolutions.

## 2.2 Escalade des engagements

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion<sup>16</sup>. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique (cf. Politique d'engagement responsable).

Plus précisément, concernant les modes d'escalade via nos activités de vote : si nous détenons des entreprises exposées à des thèmes critiques (climat, préservation du capital naturel, y compris la biodiversité, facteurs ou risques sociaux et autres facteurs de durabilité, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>17</sup>), ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec d'un engagement peut déclencher un impact direct sur le montant des capitaux alloués à une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader le critère concerné de la note ESG, et si le problème est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagé à intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, avec pour objectif de maintenir, en plus des objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement concerné. Une dégradation des scores ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir sur l'émetteur.

## 2.3 Suivi des plans de transition

L'analyse des plans de transition comprend trois piliers :

- Une analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
- Une analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
- Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.

Pour analyser les deux premiers piliers nous utilisons un score interne appelé le « Paris Aligned Score » auquel nous ajoutons une analyse de la gouvernance mise en place pour respecter le troisième pilier « Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs. »

## 2.4 Suivi des controverses

Amundi a mis en place un processus de suivi des controverses dont l'objectif est de :

- Surveiller les risques ESG et les impacts négatifs
- S'assurer que les notations ESG reflètent la réalité actuelle

Le processus de suivi des controverses d'Amundi s'appuie tout d'abord sur des données externes sur les controverses provenant de trois fournisseurs de données : MSCI, Sustainalytics et RepRisk. Trois fois par an, nous extrayons les indicateurs de controverse de ces fournisseurs de données sur l'ensemble de l'univers d'investissement.

---

16. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en Annexes page 35.

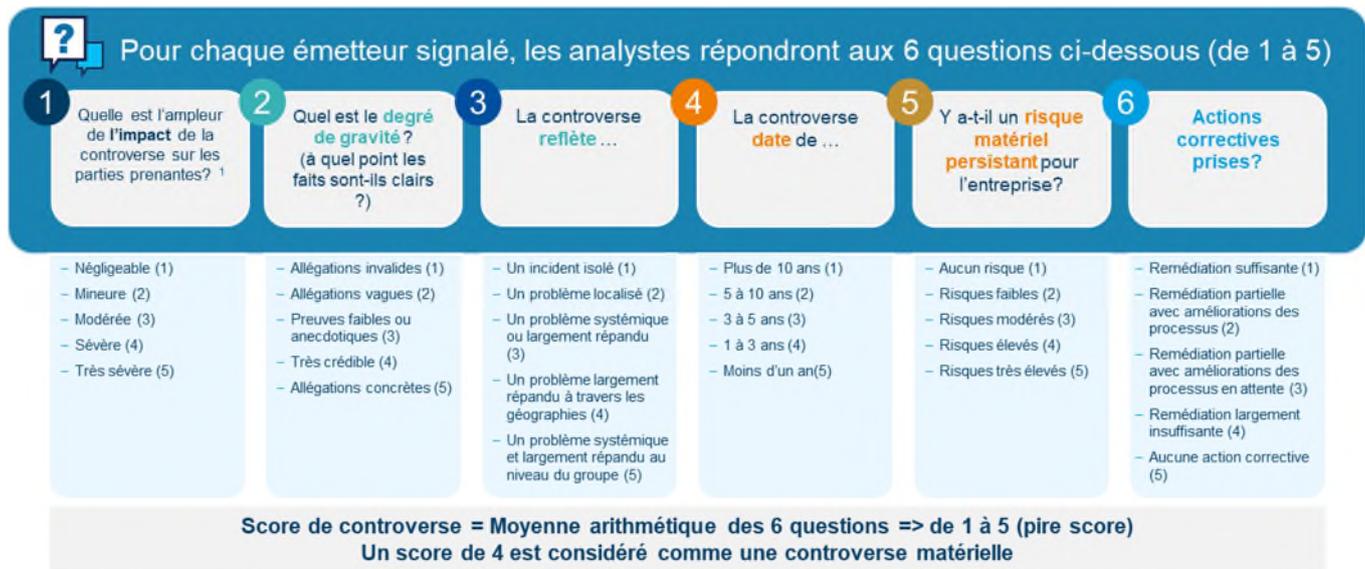
17 UNGC (Pacte mondial des Nations Unies) <https://unglobalcompact.org/>

Ce filtrage quantitatif prend en compte les seuils suivants :

- Controverse grave ou très grave de MSCI
- Controverse importante, élevée ou sévère de Sustainalytics
- UNGC Violator and Potential violator de RepRisk

Cette première étape permet de dresser une liste de plus de 1000 émetteurs présentant des controverses importantes ou graves.

Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation qualitative approfondie menée par les analystes ESG. Pour chaque émetteur signalé, 6 questions sont posées, chaque réponse comptant de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.



1. La société dans son ensemble

Ce processus aboutit à une note finale de 1 à 5 (5 étant la plus mauvaise).

Les évaluations qualitatives des controverses sont résumées dans une base de données spécifique. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers ont facilement accès à cette base de données sur la plateforme interne iPortal. La liste des controverses est entièrement revue trois fois par an, mais il existe un processus mensuel de mise à jour de cette liste avec les évolutions les plus significatives survenues au cours du mois précédent.

Amundi engage un dialogue actif afin d'encourager les actions correctives et s'assurer que l'entreprise a mis en place des actions correctives.

L'engagement peut être mené directement ou collectivement en coopération avec d'autres investisseurs.

Si l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade qui peut conduire à l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis. Les modes d'escalade comprennent (sans ordre particulier) une dégradation d'un ou plusieurs critères du score ESG, des questions lors des AGM, des votes contre certaines résolutions, des déclarations publiques, des plafonds de score ESG et finalement l'exclusion si la question est critique. Dans ce cas, la décision est prise par le comité de notation ESG.

Les modes d'escalade pourraient utiliser nos activités de vote, si certaines actions sont détenues, et dans les thèmes qui sont critiques (climat, biodiversité et capital naturel, social, questions liées à la corruption, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi pourrait décider de voter contre la résolution de décharge, ou contre le renouvellement du mandat du président ou de certains membres du conseil d'administration.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre pleine capacité à investir dans une entreprise par le biais d'une dégradation des notes ESG des critères concernés, et si le problème est critique, il pourrait conduire à une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, tout en maintenant les scores ESG moyens des portefeuilles au-dessus du score ESG moyen de leur univers d'investissement respectif. Une dégradation des scores ESG crée donc une pénalité dans notre capacité à investir dans l'émetteur. Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis.

## **Dans le cas particulier de la politique biodiversité et Droits Humains**

### **Droit Humains :**

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. Le système de notation ESG évalue les émetteurs à partir de données sur les droits humains qui sont disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

Une surveillance est effectuée sur les entreprises particulièrement exposées à des risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, et sur les entreprises faisant l'objet de controverses liées aux droits humains. Toutes les entreprises répertoriées sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. Lorsque l'engagement échoue, nous pouvons adopter un mode d'escalade afin d'encourager la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

### **Biodiversité**

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

## **3. Principales incidences négatives**

### **3.1 Principes généraux**

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté deux approches différentes pour le calcul et la gestion des indicateurs de durabilité liés aux principaux impacts négatifs, l'une basée sur tous les investissements liés à l'entité, et l'autre basée sur le principe du portefeuille couvert ou des investissements pertinents avec des données couvertes divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés

à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Des informations supplémentaires sur le détail de la méthodologie de calcul sont disponibles sur demande auprès d'Amundi.

### **3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur**

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en œuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Dans le contexte de l'établissement du rapport sur les indicateurs d'incidences négatives, il est important de noter que la base de données utilisée afin de retrouver les positions détenues par les portefeuilles d'investissement a été modifiée en 2023. Cette base de données a été enrichie des positions détenues sur des parts de fonds au cours de l'année 2023, et plus particulièrement à partir du troisième trimestre 2023.

### **3.3 Différentes approches selon la couverture des données**

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), Amundi a adopté une approche de repondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs. Pour les indicateurs PAI 8 et 9, nous avons estimé que la couverture des données par les fournisseurs était trop limitée pour effectuer la repondération, de fait les chiffres ne sont pas extrapolés pour les données manquantes. Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles. Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

### **3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives**

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- i) Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales en 3.1 ;
- ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

### 3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs

Entité	Fournisseurs de données
Sociétés	MSCI ISS Trucost Refinitiv (LSEG) SBT CDP
Souverains et supranationaux	MSCI Verisk Maplecroft

### 3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

#### – **Engagement**<sup>18</sup>

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

#### – **Vote**

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

<sup>18</sup> La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie

#### – **Exclusion**

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure. Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

#### – **Intégration des facteurs ESG**

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

#### – **Suivi des controverses**

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menés par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

#### – **Approche mise en œuvre**

Vous trouverez en annexe de ce document, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

## **4. Actions de formation à l'analyse ESG**

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie d'investissement responsable.

À cet effet, Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos, tutoriels ou autres supports pédagogiques.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say on Climate. Tous les nouveaux entrants chez Amundi depuis fin 2023 sont formés à ce dispositif.

Le déploiement du socle commun de formations obligatoires à l'investissement responsable est progressif depuis 2023 :

- Introduction à l'ESG et Amundi en tant qu'acteur de l'ESG (1er trimestre 2023)
- Focus Climat (dernier trimestre 2023)
- Méthodologie de notation ESG d'Amundi (2<sup>ème</sup> trimestre 2024)
- Engagement et au Vote (1<sup>er</sup> semestre 2025)

Le premier e-learning est commun à l'ensemble des collaborateurs d'Amundi, tandis que les suivants disposent de deux niveaux d'avancement (Core/Extended), selon le métier du collaborateur. En particulier, les métiers de la Gestion et des Risques devront nécessairement suivre le niveau "Extended".

D'autres e-learning ESG seront déployés dans le futur, en fonction des évolutions réglementaires, de marché et des besoins métiers. A titre d'exemple, un e-learning obligatoire module reprenant notamment les règles de communication responsable dans la documentation marketing a été déployé pour certains métiers (communication, marketing etc ..).

Les e-learning sont notifiés aux collaborateurs par mail et sont accessibles sur diverses plateformes dont l'ESG Suite d'Amundi. ESG Suite est également un hub plus global sur l'ensemble des ressources ESG du groupe et des contenus optionnels y sont également accessibles (méthodes, outils, réglementation ...).

Le suivi des formations obligatoires est réalisé par le département RH d'Amundi et des sessions de rattrapage sont organisées pour ceux qui n'ont pas réalisé leur e-learning initialement. Pour chaque e-learning, le score minimum requis du quiz d'évaluation est de 80 % et donne lieu à l'émission d'un certificat de formation.

Outre ces formations obligatoires, Amundi propose dans son plan de formation annuel une offre de formations complémentaires (réglementation finance durable, enrichir l'analyse financière par les critères ESG, biodiversité et investissement responsable...) ainsi que des certifications (AMF finance durable, CFA ESG, CFA Climate risk, valuation and investing). La politique d'accréditation ESG (AMF finance durable, CFA ESG, ESG Essentials, etc.) d'Amundi est à ce jour basée sur le volontariat des collaborateurs.

## II. POLITIQUE ESG DU FONDS

Ce document s'applique au fonds Amundi Responsible Investing - Euro Corporate Bond Climate et à son fonds nourricier Amundi Obligations Entreprise Euro Climat ESR, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE AMUNDI OBLIGATIONS ENTREPRISE EURO CLIMAT ESR
Encours du fonds maître (en M€) au 31/12/2024	ARI – Euro Corporate Bond Climate : 892 M€ Amundi Obligations Entreprises Euro Climat ESR : 6M€
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellé en euro
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-class) et sélection des émetteurs sur une trajectoire d'amélioration ( <i>Improvers</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> Engagement <input checked="" type="checkbox"/> Thématique  <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de note
Objectif extra-financier du fonds	Ce fonds a pour objectif de : - surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate - d'aligner la réduction de son intensité carbone avec celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index constitué selon la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB) lequel s'inscrit dans une logique de trajectoire et de neutralité carbone à horizon 2050
Univers d'investissement ESG	Bloomberg Euro Aggregate Corporate
Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement : Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO <sub>2</sub> eq/€m de chiffre d'affaires) – Taux de couverture $\geq$ 70% fin 2024, $\geq$ 80% fin 2025 et $\geq$ 90% fin 2026 <input checked="" type="checkbox"/> Environnement : Table 2 - 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone – taux de couverture $\geq$ 50% fin 2024, $\geq$ 55% fin 2025 et $\geq$ 60% fin 2026
Exclusions appliquées par le fonds	<b>Mise en œuvre par le fonds des politiques d'exclusions suivantes :</b> - <i>Amundi (cf. Politique Générale d'Investissement Responsable)</i> - <i>Référentiel du label ISR France (annexe 7)</i> - <i>Exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris)</i>  <b>Exclusions normatives liées aux conventions internationales</b> <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions interdits par les traités d'Oslo et d'Ottawa, armes chimiques et biologiques)

	<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies <b>Exclusions sectorielles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Armement (armes à uranium appauvri, armement nucléaire) <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon, <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole et gaz non-conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole et gaz conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité dont l'intensité carbone n'est pas compatible avec les accords de Paris <b>Exclusions concernant les pays</b> <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains : pays faisant l'objet de violations
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR (FR)
Classification AMF	Communication centrale
Classification SFDR	Article 8
Liens vers les documents relatifs au fonds	<a href="https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013295227?search_type=suggestion">https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013295227?search_type=suggestion</a> <a href="https://www.amundi-ee.com/entr/product/view/QS0009130145">https://www.amundi-ee.com/entr/product/view/QS0009130145</a>

## 1. Objectifs du fonds

L'objectif d'Amundi Responsible Investing – Euro Corporate Bond Climate est de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate. Le fonds a également pour objectif d'investissement durable d'aligner la réduction de son intensité carbone avec celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index constitué selon la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB) lequel s'inscrit dans une logique de trajectoire et de neutralité carbone à horizon 2050.

**Le fonds a pour ambition d'accompagner la transition énergétique** afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une Transition Juste. La Transition Juste est un concept selon lequel la transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de la question sociale.

L'alignement du fonds avec son ambition d'accompagnement de la transition juste est atteint via trois objectifs :

- **Un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille** : Le niveau d'intensité carbone du portefeuille doit être inférieur ou égal à celui du Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB) telle que décrite par l'administrateur de l'indice utilisé pour évaluer la réduction de l'intensité carbone. Celui-ci associe une réduction initiale de -30% par rapport à son niveau de référence (intensité carbone de l'univers d'investissement au 31/12/2020) puis une réduction progressive minimum de -7% par an en moyenne ultérieurement. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des actionnaires, en cas d'intensité carbone du portefeuille supérieure à celle de l'indice suite à une mise à jour des données carbone, une période de remédiation de 2 mois
- **Un objectif de Transition Juste** : le score de Transition Juste du portefeuille doit être systématiquement supérieur à celui de son univers d'investissement. Cet objectif vise à s'assurer que la transition énergétique ne se fait pas aux dépens de l'humain, ainsi que spécifié dans les objectifs de l'Accord de Paris, en investissant dans des entreprises ayant intégré les impacts sociaux de leur transition. Notre score de Transition Juste est basé sur 4 piliers : les territoires (favoriser le dialogue avec les parties prenantes), les travailleurs (formation et éducation des employés), les clients (produits innovants, disponibles pour tous à des prix abordables) et la société (transparence fiscale, participation aux politiques publiques)
- **La surveillance étroite du score de Température du portefeuille** : le portefeuille doit afficher un score de température inférieure à celui de son univers d'investissement, et s'attacher à réduire ce score dans le temps afin de s'aligner avec un objectif de réchauffement nettement inférieur à 2°C.
- **Une exposition minimale aux secteurs à forts intensité carbone** : Pour éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le compartiment a une contrainte minimale de poids des secteurs ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation (« High Climate Impact Sector » ou HCIS). Il s'agit de secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (comprenant notamment l'agriculture, les industries extractives, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité et de vapeur, la production et distribution d'eau, la gestion des déchets, la construction, le commerce, les transports et les activités immobilières). Ainsi, le poids des HCIS dans le portefeuille doit au moins correspondre à 75% du poids de ces mêmes secteurs dans l'indice de référence BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE.

Le fonds est également géré dans le but **d'améliorer son empreinte ESG** et de contribuer à la promotion d'un bien-être social et économique durable. A ce titre, le fonds utilise le processus d'Investissement Socialement Responsable éprouvé d'Amundi pour optimiser sa notation ESG.

Enfin, le fonds est candidat au label ISR France. A ce titre, et en complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'améliorer la qualité ESG de son portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs de l'Environnement, du Social, des Droits Humains et de la Gouvernance ont été identifiés :

- Environnement : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements.  
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs<sup>19</sup>, il doit avoir un taux de couverture à 70% fin 2024, puis 80% fin 2025 et enfin 90% fin 2026.

---

<sup>19</sup> Les PAIs sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

- Environnement : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone  
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture à 50% fin 2024, puis 55% fin 2025 et enfin 60% fin 2026. Il prend en considération la part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.
- Gouvernance : Indépendance du conseil d'administration  
Cet indicateur prend en considération le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Source : Refinitiv
- Respect des droits de l'homme : Engagement communautaire et droits de l'homme  
Cet indicateur a pour objectif de promouvoir le développement des communautés locale, participer à des groupes d'initiative de l'industrie en vue de promouvoir les meilleures pratiques en lien avec l'environnement direct de l'entreprise dans les pays développés et émergents et assurer le respect des droits humains fondamentaux, notamment le droit à la liberté individuelle (surtout dans les pays où cela n'est pas assuré), interdire le travail obligatoire et la discrimination.

L'équipe d'investissement s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs environnementaux suivants :

- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

## 2. Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement d'Amundi Responsible Investing – Euro Corporate Bond Climate est représenté par son indice de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate, auquel s'appliquent les exclusions suivantes :

- Les émetteurs qui n'ont pas d'objectif valide de réduction carbone<sup>20</sup>,
- Les émetteurs fortement exposés aux risques physiques liés au réchauffement climatique<sup>21</sup>,
- Les émetteurs dont une portion significative du chiffre d'affaires est généré par les énergies fossiles <sup>22</sup>,
- Les émetteurs affichant un score de température supérieur à 4°C.

Nous excluons également les émetteurs moins-disant sur les critères ESG et de Transition Juste<sup>23</sup>.

## 3. Processus d'investissement

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue Climatique, ESG et financier déterminent l'univers éligible.

Les facteurs ESG et les fondamentaux du crédit sont tout aussi importants dans notre processus décisionnel. À l'étape de la sélection des émetteurs, nous avons tendance à privilégier les émetteurs dont la qualité de crédit et la notation ESG répondent à nos normes exigeantes, en choisissant des obligations dans la courbe de l'émetteur ou sa structure de capital qui offrent une valorisation attrayante. Au contraire, nous sous-pondérerons les noms qui présentent une qualité ESG inférieure, même s'ils sont solides d'un point de vue purement financier.

Pour bien connaître un émetteur, et en apprécier la qualité, nous prenons en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos analyses et décisions d'investissement, en complément des critères financiers traditionnels.

<sup>20</sup> Les émetteurs éligibles doivent soit avoir auto-déclaré un plan de réduction des émissions de carbone via le CDP, soit avoir fait valider leur plan de réduction par la SBTi.

<sup>21</sup> Toute entreprise ayant un score supérieur à 75 sur une échelle de 0 à 100 (données Trucost) est exclue

<sup>22</sup> Toute entreprise réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans le charbon et 30% dans le pétrole et le gaz

<sup>23</sup> Sur une échelle interne de A (meilleur) à G (pire)

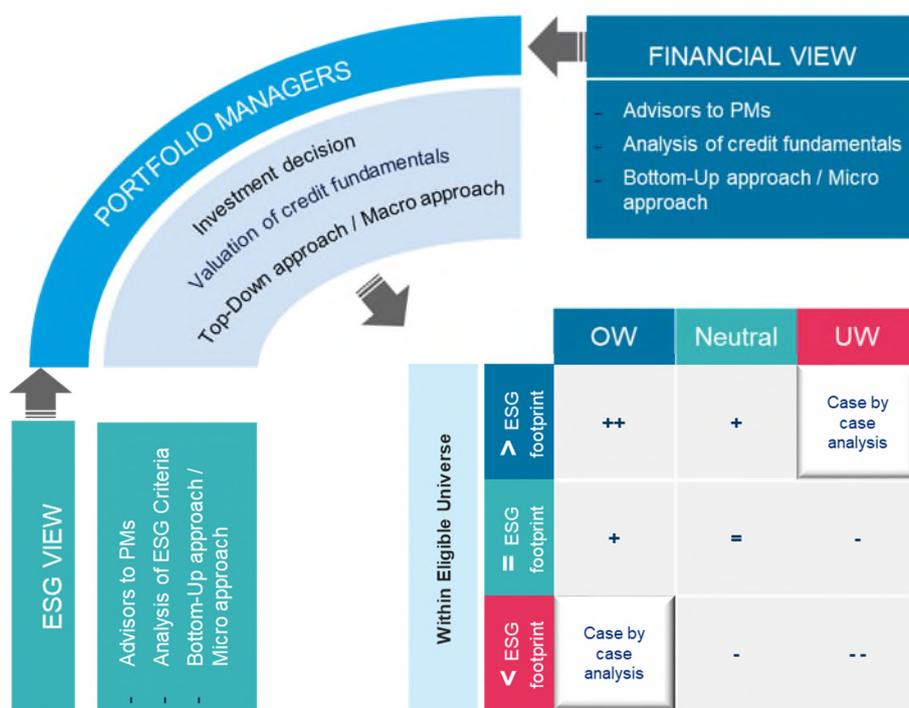
L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

L'approche IR du fonds est de type « Best-in-Class ». Cette approche consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les émetteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès.

En effet, Amundi est convaincue que l'investissement responsable doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser en adoptant des meilleures pratiques qui prennent en compte les critères ESG.

Enfin, cette approche permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur. En valorisant les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises sélectionnées, Amundi cherche à favoriser les émetteurs qui sont dans une démarche de progrès.

Le processus de construction du portefeuille intégrant les données financières et ESG peut être résumé comme suit :



#### 4. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC

##### Analyse ESG :

Le portefeuille ne peut contenir plus de 10% d'actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG. L'objectif étant d'avoir 100% des émetteurs notés en portefeuille.

##### Changement climatique :

Le changement climatique est au cœur de la stratégie de gestion du fonds. Il est pris en compte via les objectifs de réduction dans le temps de l'intensité carbone du portefeuille, ainsi qu'au travers du score de Température.

##### Investissement dans des organismes solidaires

Le fonds n'est pas investi dans des organismes solidaires à ce jour.

##### Pratique du prêt/emprunt de titres :

Le fonds peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

#### **Utilisation des produits dérivés :**

L'utilisation des produits dérivés dans les processus d'investissement est examinée au cas par cas. Les restrictions et les limites sont fixées dans le cadre des risques définis lors de la création du produit. Le respect de ce cadre est contrôlé en permanence.

Les produits dérivés sont complémentaires aux instruments cash et constituent une alternative aux obligations à des fins de liquidité. Les produits dérivés sont traités comme tout autre titre au sein d'Amundi Responsible Investing – Euro Corporate Bond Climate.

Les produits dérivés – principalement futures, CDS et swaps de devises - sont utilisés dans les portefeuilles :

- A des fins de couverture,
- Pour prendre une position directionnelle,
- Pour les besoins des arbitrages

#### **Investissement dans des OPC :**

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC.

#### **Pratique du short-selling :**

Le fonds ne pratique pas le short-selling.

## **5. Politique de contrôle interne**

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et de l'intérêt financier des porteurs, le gérant devra vendre le titre dans un délai maximum de 3 mois. Ainsi un titre dégradé à la note F pourra être conservé en portefeuille pour une durée maximum de 3 mois.

En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate quelle que soit la classification AMF du fonds.

## **6. Transparence des pratiques extra-financières**

### **6.1 Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds**

L'évaluation de la qualité financière et ESG du portefeuille est fournie mensuellement dans le reporting du fonds. Il permet de visualiser les performances financières du fonds et les principaux indicateurs de risque ainsi que les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation ESG et de gestion des portefeuilles.

Le rapport ESG comprend les éléments suivants :

- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille

- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG
- L'univers ESG du fonds
- L'intensité carbone du portefeuille
- La température du portefeuille
- La note de Transition Juste du portefeuille

Ces éléments quantitatifs sont complétés par un commentaire qualitatif couvrant une analyse des moteurs de performance et les principaux actes de gestion réalisés au cours du mois. Le reporting mensuel comprend également :

- La photo du mois des 4 indicateurs de durabilité suivis par le fonds comparés à son univers d'investissement
- Leurs taux de couverture
- Leurs définitions

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'illustration des pages du reporting mensuel ESG des fonds ayant le label ISR France.

### Lexique ESG

#### Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

#### Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- = E = pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- = S = pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- = G = pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

#### Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

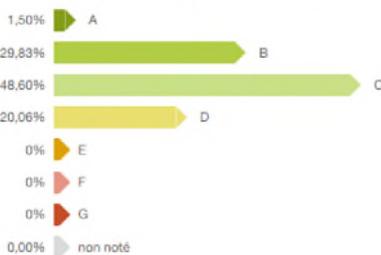


### NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

**Univers de référence ESG (Indice) :** Le fonds est géré activement et n'a pas de contrainte par rapport à son univers de référence ESG en termes de construction de portefeuille. Afin d'évaluer l'alignement du fonds par rapport à ses engagements ESG, celui-ci est comparé à son univers de référence ESG. L'univers de référence ESG est défini comme suit : 70% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 30% MSCI WORLD (MANAGEMENT).

#### Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>



#### Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,91	0,51
S Score	1,13	0,86
G Score	0,96	0,72
ESG Score	1,12	0,69
ESG Rating	C	C

#### Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	165
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

**Carbon footprint per euro million invested**

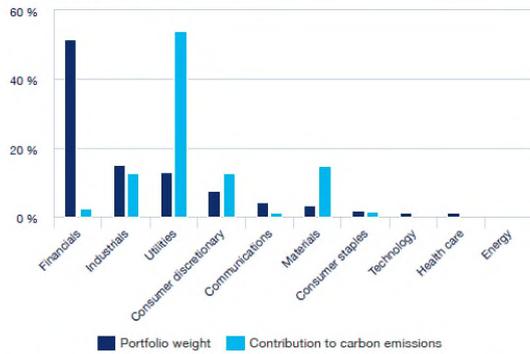


Benchmark : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

This indicator measures the portfolio's carbon emissions in metric tonnes of carbon equivalent (tCO2e) per euro million invested. This is an indicator of the emissions generated by investment in this portfolio.

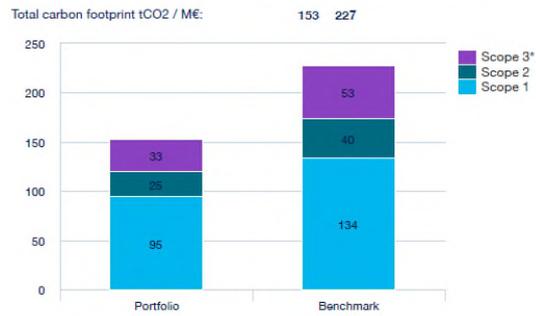
\* first-tier suppliers only

**Sectoral contribution to carbon emission**



This chart compares the weight of each sector relative to its contribution to the portfolio's carbon emissions.

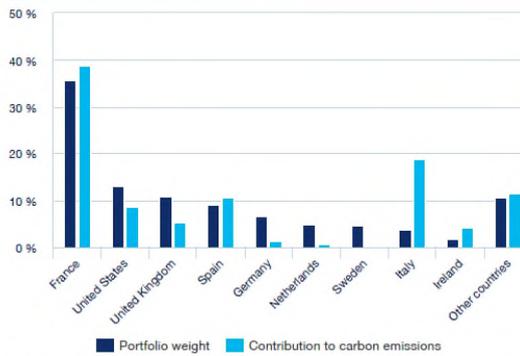
**Carbon footprint per euro million of sales**



Benchmark : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

This indicator measures the average emissions in metric tonnes of carbon equivalent per unit of a company's revenue (€ million of sales). This is an indicator of the carbon intensity of the value chain of the companies in the portfolio.

**Geographical contribution to carbon emission**

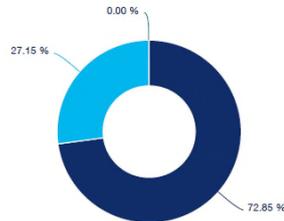


This chart compares the weight of each country relative to its contribution to the portfolio's carbon emissions.

**Share of green and brown revenue**

	Portfolio	Benchmark
Part Green	14.99%	6.21%
Part Brown	1.42%	1.51%

**Carbon Reduction Target**

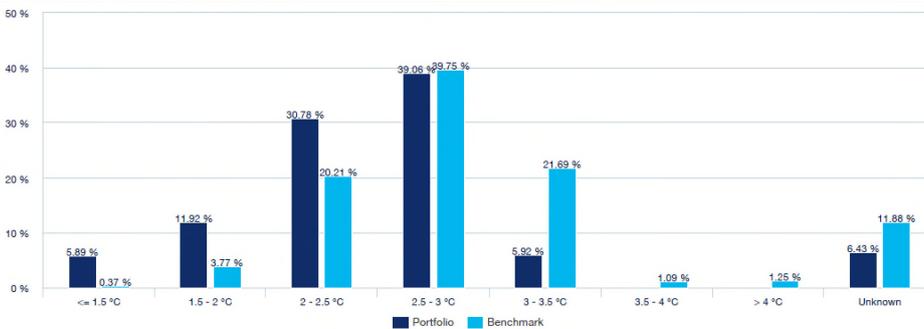


**Temperature (in °C, source: Iceberg Data Lab)**

Category	Value
Portfolio	2.46
Benchmark	2.80

Legend: SBT Target (dark blue), CDP Target (light blue), Target through the issuance of a Sustainability-Linked Bond (green). \* Science Based Target

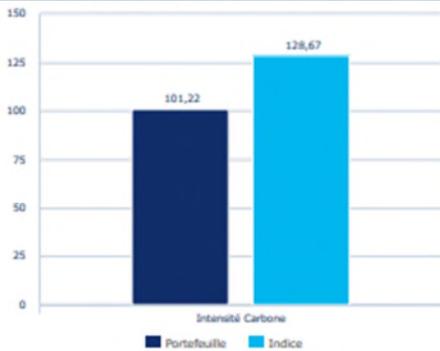
**Temperature breakdown (source: Iceberg Data Lab)**



**Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

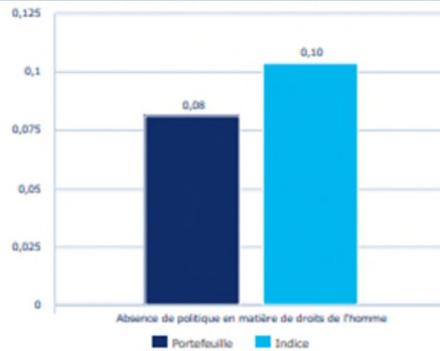
**ENVIRONNEMENT : Intensité carbone**



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tCO2eq/€m de revenus  
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,24% 98,41%

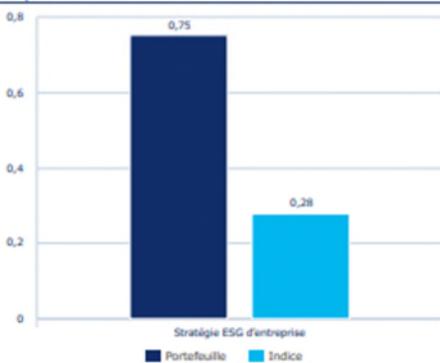
**Droits Humains - Absence de politique en matière de droits de l'homme**



Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme

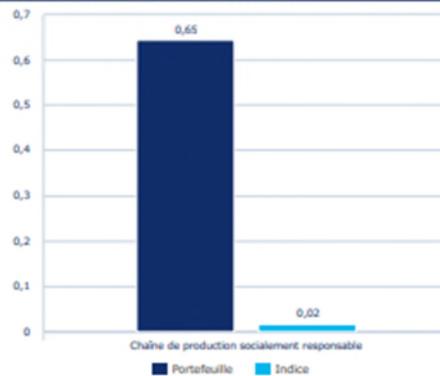
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

**GOVERNANCE : Intégration des facteurs ESG dans la stratégie de l'entreprise**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 95,64%

**SOCIAL : Chaîne d'approvisionnement et clients**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 97,02%

**Sources et définitions**

**Intensité carbone :** L'intensité de GES du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euro de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/€UR millions d'euro de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publié l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.\*

**Absence de politique en matière de droits de l'homme :** La part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille est évaluée en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille qui n'ont pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

**Stratégie ESG de l'entreprise :** Cet indicateur prend en considération l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et les procédures de fonctionnement des organes de direction. Source de données : Refinitiv.

**Chaîne de production socialement responsable :** Cet indicateur prend en considération les intérêts des acteurs de l'entreprise, c'est-à-dire les clients et les fournisseurs. Sa comportement de manière responsable vis-à-vis des fournisseurs, en adoptant un processus de sélection qui tient compte des questions ESG. Source de données : Amundi.

**6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds**

**– Rapport d'indicateurs d'incidences négatives sur le périmètre du fonds (31/12/2024)**

Le rapport élaboré ici correspond au rapport des indicateurs d'incidences négatives obligatoires ainsi que des indicateurs additionnels utilisés dans le cadre de l'ensemble des fonds du groupe Amundi.

Nous ne prenons en compte que le rapport PAI du fonds maître.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité <sup>2</sup>	N° du PAI	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE
Investissements dans des sociétés		

<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	Table 1 – PAI 1	
Émissions de GES de niveau 1 - tCO <sub>2</sub> eq <sup>1</sup>		22586,9
Émissions de GES de niveau 2 – tCO <sub>2</sub> eq <sup>1</sup>		5925,8
Émissions de GES de niveau 3 – tCO <sub>2</sub> eq <sup>1</sup>		10010,0
Émissions totales de GES – tCO <sub>2</sub> eq <sup>1</sup>		38522,7
<b>Empreinte carbone</b>	Table 1 – PAI 2	43,1
<b>Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	Table 1 – PAI 3	73,7
<b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	Table 1 – PAI 4	7,1%
<b>Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>	Table 1 – PAI 5	
Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		55,1%
Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		46,9%
<b>Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>	Table 1 – PAI 6	
NACE A		0
NACE B		0
Nace C		0,79
Nace D		6,9
NACE E		2,9
Nace F		0,2
Nace G		0,5
Nace H		1,7
Nace L		0,4
<b>Biodiversité</b>		
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Table 1 – PAI 7	4,2%
<b>Eau</b>		
Rejets dans l'eau	Table 1 – PAI 8	0,0
<b>Déchets</b>		
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Table 1 – PAI 9	0,2
<b>Questions sociales et de personnel</b>		
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Table 1 – PAI 10	0%
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Table 1 – PAI 11	0,0%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Table 1 – PAI 12	16,1%
Mixité au sein des organes de gouvernance	Table 1 – PAI 13	40,4%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Table 1 – PAI 14	0%
<b>Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>		
<b>Intensité de GES</b>	Table 1 – PAI 15	198,2
<b>Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales</b>	Table 1 – PAI 16	
Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements		0
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements		0%
<b>Indicateurs d'incidences négatives additionnels</b>		

<b>Eau</b> <i>Additionnel</i> : Investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de gestion de l'eau	Table 2 – PAI 7	48,7%
<b>Emissions carbone</b> <i>Additionnel</i> : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Table 2 – PAI 4	4,1%
<b>Droits de l'homme</b> <i>Additionnel</i> : Absence de politique en matière de droits de l'homme	Table 3 – PAI 9	5,4%

<sup>1</sup>- Source des émissions : Trucost – Données reportées et données proxy. Le choix des fournisseurs de données (et de leurs modèles d'estimation) a un impact significatif sur le calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité.

<sup>2</sup>- Les fournisseurs de données pour les sociétés sont MSCI, ISS, Trucost, Refinitiv (LSEG), SBT et CDP. Les fournisseurs de données pour les états et les supranationaux sont MSCI et Verisk Maplecroft.

Merci de vous référer à l'annexe pour les définitions des PAIs et les métriques y référant.

– **Evolution de la performance comparative sur les 4 piliers environnement, sociales, gouvernance et droits humains sur 3 ans**

Indicateurs	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
<b>ENVIRONNEMENT 1 :</b> Table1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) <sup>24</sup>	73,7	136,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de couverture	98.64%	97.32%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>ENVIRONNEMENT 2 :</b> Table 2 – PAI 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone <sup>25</sup>	4,1%	16,0%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de couverture univers	100%	100%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>GOUVERNANCE :</b> Indépendance du Conseil d'administration <sup>26</sup>	65.93%	67.64%	65,38%	68,39%	65,16%	69,94%
Taux de couverture	89.98%	85.08%	97,17%	91,93%	96,72%	85,57%
<b>DROITS HUMAINS</b> Engagement communautaire et droits de l'homme <sup>27</sup>	1.01	0.70	nd	nd	nd	nd
Taux de couverture	97.55%	96.39%	nd	nd	nd	nd

<sup>24</sup> ENVIRONNEMENT 1 - Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) (source des émissions : Trucost)

L'intensité des GES du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). Pour plus de détails, merci de vous référer à l'annexe de ce document.

<sup>25</sup> ENVIRONNEMENT 2 – Table 2 – PAI 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : il s'agit de la part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris. Source : SBTi/CDP. Pour plus de détail, merci de consulter l'annexe de ce document.

<sup>26</sup> GOUVERNANCE. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Source : Refinitiv

<sup>27</sup> DROITS HUMAINS - ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET DROITS DE L'HOMME. Cet indicateur a pour objectif de promouvoir le développement des communautés locale, participer à des groupes d'initiative de l'industrie en vue de promouvoir les meilleures pratiques en lien avec l'environnement direct de l'entreprise dans les pays développés et émergents et assurer le respect des droits humains fondamentaux, notamment le droit à la liberté individuelle (surtout dans les pays où cela n'est pas assuré), interdire le travail obligatoire et la discrimination.

\*Les données renseignées sont celles du KPI retenus par Amundi avant la modification du référentiel du label ISR. Il s'agit de l'intensité carbone (tCO2e) par million d'euros de chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3) pour une société sélectionnée par rapport à un groupe de sociétés comparables.

L'équipe d'investissement s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs environnementaux suivants :

- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

**- Statistiques d'engagement 2024 (31/12/2024)**

Amundi Funds Euro Corporate Bond Climate	2024
Nombre d'émetteurs en portefeuille	245
Nombre d'émetteurs engagés	179
% d'émetteurs engagés	73,1%
Nombre d'actions d'engagement :	614
- Environnement	302
- Social	125
- Gouvernance	187
Répartition des actions d'engagement :	614
- Transition vers une économie bas carbone	166
- Préservation du capital naturel	39
- Responsabilité client, produit et sociétale	21
- Cohésion sociale	62
- Gouvernance forte pour un développement durable	90

**- Statistiques de votes 2024**

Il n'y a pas de statistiques de vote pour les fonds obligataires.

### 6.3 Information des investisseurs sur la gestion responsable ou les fonds

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des rapports annuels label ISR des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Document	Liens
<b>SOCIETE DE GESTION</b>	
Brochure Corporate	<a href="#">2024 - Brochure Corporate - Décembre 2024</a>
Rapport Intégré 2023	<a href="#">2023 - Rapport intégré - Amundi</a>
Rapport RSE 2023	<a href="#">2023 - Rapport RSE - Amundi</a>
Ambition ESG 2025	<a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>
Rapport Annuel PRI	<a href="#">2024 - PRI Assessment Report - Amundi</a> <a href="#">2024 - PRI Transparency Report - Amundi</a>

Rapport d'engagement	<a href="#">2023 - Engagement report - Amundi</a>	
Politique d'Investissement Responsable	<a href="#">2024 - Politique générale investissement responsable - Amundi</a>	
Politique de vote	<a href="#">2024 - Politique de vote - Amundi</a>	
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	<a href="#">2023 - Rapport de vote - Amundi</a> <a href="#">2023 - Voting report Appendix - Amundi</a>	
Rapport Climat et Durabilité	<a href="#">2023 - rapport Climat et Durabilité - Amundi</a>	
Reporting PAI - Amundi	<a href="#">2024 - Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité</a>	
Politique de traitement des questions ou réclamations des investisseurs	<a href="#">2024 - Politique de gestion des réclamations - Amundi</a>	
<b>FONDS</b>	<b>ARI – Euro Corporate Bond Climate</b>	<b>Amundi Obligations Entreprise Euro Climat ESR</b>
Prospectus complet	<a href="#">Prospectus complet ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/prospectus/QS0009130145/FRA/FRA/20241220">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/prospectus/QS0009130145/FRA/FRA/20241220</a>
Rapport annuel	<a href="#">Rapport annuel ARI - Euro Corporate Bond Climate</a> <a href="#">Rapport périodique ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/annual-report/QS0009130145/FRA/20230531">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/annual-report/QS0009130145/FRA/20230531</a>
Inventaire	<a href="https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013329828">https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013329828</a>	Annexe 2 du Rapport Annuel Label ISR du fonds
Rapport Annuel Label ISR	<a href="https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013329828">https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013329828</a>	
Reporting ESG	<a href="#">Reporting mensuel ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/monthly-factsheet/QS0009130145/FRA/FRA/INSTITUTIONNEL/ESR/20250131">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/monthly-factsheet/QS0009130145/FRA/FRA/INSTITUTIONNEL/ESR/20250131</a>
Informations internet durabilité (SFDR)	<a href="#">Info Internet Durabilité ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/website-sfdr-disclosure/QS0009130145/FRA/FRA/20241025">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/website-sfdr-disclosure/QS0009130145/FRA/FRA/20241025</a>
Informations internet durabilité (SFDR) - Résumé	<a href="#">Info Internet Durabilité résumé ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/website-sfdr-disclosure-summary/QS0009130145/FRA/FRA/20241025">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/website-sfdr-disclosure-summary/QS0009130145/FRA/FRA/20241025</a>
Annexe précontractuelle SFDR	<a href="#">Annexe précontractuelle ARI – Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/pre-contractual-document/QS0009130145/FRA/FRA/20241220">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/pre-contractual-document/QS0009130145/FRA/FRA/20241220</a>
SFDR Periodic Annex	<a href="#">SFDR Periodic Annex ARI - Euro Corporate Bond Climate</a>	<a href="https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/QS0009130145/FRA/FRA/20240531">https://www.amundi-ee.com/entr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/QS0009130145/FRA/FRA/20240531</a>

## ANNEXE 1 : Définitions des PAIS

### INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

#### 1. Émissions de GES (source Trucost)

##### Émissions de GES de niveau 1 - tCO<sub>2</sub>eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 1 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

##### Émissions de GES de niveau 2 – tCO<sub>2</sub>eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 2 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

##### Émissions de GES de niveau 3 – tCO<sub>2</sub>eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 3 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du Scope 3, alors qu'en 2022, elle ne communiquait que les émissions de premier niveau (tier 1) amont du Scope 3. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

##### Émissions totales de GES – tCO<sub>2</sub>eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Total : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'en 2022, elle ne divulguait que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1). Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

#### 2. Empreinte carbone

##### Empreinte carbone – tCO<sub>2</sub>eq/€m investi – Source : Trucost

Nous calculons l'empreinte carbone totale associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur d'entreprise de l'entreprise, y compris le cash (EVIC) en euros, afin d'obtenir les émissions associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

### 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO<sub>2</sub>eq/€m de revenus – Source : Trucost

Nous calculons l'intensité des GES du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

### 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %. Source : Trucost.

Nous calculons l'exposition du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles ou qui sont liées à des industries telles que le charbon, le pétrole et le gaz.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Veillez noter que les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG afin d'identifier les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles. Les entreprises sont actives dès le premier euro dans le secteur des énergies fossiles.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

### 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie – %. Source : MSCI.

#### – Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de consommation d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de consommation d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

#### – Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de production d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de production d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

### 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – GWh/€m de revenus. Source : MSCI.

Concerne les NACE de A à H ainsi que le L (merci de vous référer à la documentation européenne sur les codes [NACE](#) pour plus d'information).

Nous évaluons l'efficacité énergétique du portefeuille en calculant la moyenne pondérée de l'intensité de la consommation d'énergie (mesurée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires) pour les entreprises des secteurs à fort impact climatique (codes de section NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L) dans le portefeuille concerné. Le code du groupe de la Nomenclature des activités économiques (NACE) utilisé pour chaque entreprise détenue est basé sur l'activité dont le revenu déclaré ou estimé est le plus élevé pour l'année la plus récente disponible.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

## **7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – %. Source : MSCI.

Nous évaluons l'exposition et les risques potentiels pour la biodiversité et l'environnement en additionnant les poids des entreprises du portefeuille concerné qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

En raison de changements dans la méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

## **8. Rejets dans l'eau**

Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi. Source : MSCI.

Nous évaluons les "émissions dans l'eau" associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les émissions (mesurées en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, suite à la révision par le fournisseur de données de sa méthodologie afin de mieux aligner l'indicateur sur les exigences réglementaires de la SFDR, la couverture a diminué en 2023.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

## **9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**

Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi

Nous évaluons le ratio de déchets dangereux associé à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les déchets dangereux (mesurés en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise incluant le cash (EVIC) de l'entreprise. Source : MSCI.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de déclaration 2023, le fournisseur de données a révisé les données. Une meilleure divulgation de la part des entreprises a été observée et, par conséquent, des données plus granulaires sont disponibles. Par conséquent, les chiffres et les valeurs aberrantes ont diminué.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

## **INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

### **10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**

Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %. Source : Amundi.

Nous évaluons les violations de l'UN Global Compact Principles au sein du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui présentent des violations de ces principes.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

### **11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations – %. Source : MSCI.

Pour évaluer la part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, nous additionnons les poids des entreprises du portefeuille concerné qui n'ont pas de preuve d'un mécanisme de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour évaluer l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%).

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

### **12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé**

Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – % Source : Refinitiv.

Nous calculons l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

### **13. Mixité au sein des organes de gouvernance**

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – %. Sources : Refinitiv, ISS, CRISIL, MSCI.

Nous calculons le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

### **14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)**

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %. Source : BASM Amundi.

Nous évaluons l'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

### 15. Intensité de GES

Intensité de GES des pays d'investissement – tCO<sub>2</sub>eq/€m PIB. Source : Trucost.

L'intensité carbone des pays investis est calculée en divisant les émissions de chaque pays par son PIB, ce qui donne l'intensité carbone de chaque participation. Pour calculer l'intensité carbone du portefeuille, on fait ensuite la moyenne de ces intensités carbone individuelles en utilisant les pondérations attribuées à chaque investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

### 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national – valeur absolue et valeur relative en %. Source : Verisk.

- Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements

Nous calculons le nombre absolu de pays bénéficiaires en comptant le nombre de pays identifiés comme présentant des violations sociales dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

- Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements

Pour calculer le nombre relatif de pays d'investissement présentant des violations sociales, nous divisons le nombre absolu par le nombre total de pays d'investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

### 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers

Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles – %

La pollution est intégrée dans la notation ESG des actifs.

### 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique – %

Le niveau de performance énergétique de chaque bâtiment est pris en compte au moyen de son DPE (Diagnostic de performance énergétique).

## AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

#### **Tableau 2 – 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone**

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris – %. Source : SBTi/CDP.

Nous évaluons l'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille pertinent en calculant la somme des pondérations de ces entreprises dans les portefeuilles pertinents qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie. Dans le cadre de cette révision, les émetteurs qui ont soumis ou qui ont un objectif validé sont considérés comme prenant des initiatives pour réduire les émissions de carbone.

En raison des changements significatifs de méthodologie décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

#### **Tableau 3 – 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme**

Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – %. Source : MSCI.

Nous évaluons la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille concerné en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille concerné qui n'a pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

## DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site [www.amundi.com](http://www.amundi.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 28/02/2025.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - [amundi.com](http://amundi.com)

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	

I-OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES

AUTRES OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE

OBLIGATIONS A TAUX FIXE NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE

DEVISE VALEUR : EUR EURO

XS2491189408 A2A EX 2.5 06-26	(366)	150626	1,840,000.	M EUR	98.667	% 31/12/24	99.867608	6	1,815,473.23	1,863,147.55	25,583.56	47,674.32	0.21
DE000AAR0322 AARE BK 0.75 04-28	(366)	180428	4,000,000.	M EUR	88.4049	% 31/12/24	91.468287	6	3,536,197.26	3,680,183.53	21,452.05	143,986.27	0.41
DE000AAR0413 AARE BK 5.875 05-26	(366)	290526	2,900,000.	M EUR	100.7588	% 31/12/24	102.431076	6	2,922,006.38	3,072,259.42	101,758.22	150,253.04	0.34
XS2575556589 ABB FIN 3.375 01-31	(366)	160131	5,200,000.	M EUR	100.7971	% 31/12/24	102.718832	6	5,241,450.87	5,511,125.17	169,745.90	269,674.30	0.62
XS2859413341 ABN AMR 4.375 07-36	(366)	160736	2,100,000.	M EUR	103.7822	% 31/12/24	102.487627	6	2,179,426.02	2,195,534.69	43,294.52	16,108.67	0.25
XS2637967139 ABN AMR 5.5 09-33	(366)	210933	2,200,000.	M EUR	107.3696	% 31/12/24	106.049154	6	2,362,130.96	2,367,889.61	34,808.22	5,758.65	0.27
XS2698998593 ACCI EN 5.125 04-31	(366)	230431	2,000,000.	M EUR	110.359	% 31/12/24	106.49993	6	2,207,180.82	2,201,889.01	71,890.41	-5,291.81	0.25
XS2462468740 AKZO NO 2.0 03-32	(366)	280332	4,300,000.	M EUR	93.7169	% 31/12/24	90.827206	6	4,029,828.19	3,972,013.69	66,443.84	-57,814.50	0.45
XS2901993019 AKZO NO 3.75 09-34	(366)	160934	2,800,000.	M EUR	99.861	% 31/12/24	101.109411	6	2,796,108.00	2,862,707.34	31,643.84	66,599.34	0.32
FR001400SVW1 ALTA CO 5.5 10-31	(366)	021031	1,700,000.	M EUR	104.0178	% 31/12/24	102.761767	6	1,768,302.33	1,771,029.49	24,079.45	2,727.16	0.20
XS2363117321 AMER HO 0.3 07-28	(366)	070728	2,850,000.	M EUR	86.0316	% 31/12/24	90.94358	6	2,451,901.67	2,596,131.89	4,239.86	144,230.22	0.29
XS2622275969 AMER TO 4.625 05-31	(366)	160531	3,250,000.	M EUR	102.8713	% 31/12/24	107.069402	6	3,343,318.69	3,575,708.48	95,952.91	232,389.79	0.40
XS2594025814 ARCA NV 4.875 02-28	(366)	280228	4,170,000.	M EUR	102.1049	% 31/12/24	104.627471	6	4,257,776.37	4,535,704.37	172,738.83	277,928.00	0.51
FR0013252277 ARKEMA 1.5 04-27	(366)	200427	1,500,000.	M EUR	97.0194	% 31/12/24	97.376231	6	1,455,290.55	1,476,609.22	15,965.75	21,318.67	0.17
FR001400M2R9 ARKEMA 4.25 05-30	(366)	200530	2,800,000.	M EUR	100.9251	% 31/12/24	104.895466	6	2,825,901.59	3,011,733.32	74,660.27	185,831.73	0.34
XS2860457071 AROU 4.8 07-29	(366)	160729	5,000,000.	M EUR	98.3567	% 31/12/24	103.65332	6	4,917,834.83	5,295,761.89	113,095.89	377,927.06	0.59
XS2590758822 ATT 4.3 11-34	(366)	181134	2,300,000.	M EUR	102.0739	% 31/12/24	106.230894	6	2,347,699.78	2,456,045.63	12,735.07	108,345.85	0.28
XS2573807778 AXA 3.625 01-33	(366)	100133	2,100,000.	M EUR	101.0514	% 31/12/24	104.484846	6	2,122,080.09	2,269,058.82	74,877.05	146,978.73	0.25
FR001400M8T2 AYYENS 4.375 11-26	(366)	231126	1,800,000.	M EUR	103.2561	% 31/12/24	102.491569	6	1,858,609.24	1,853,909.89	9,061.64	-4,699.35	0.21
IT0005572166 BANC BP 4.625 11-27	(366)	291127	4,300,000.	M EUR	101.7631	% 31/12/24	104.615533	6	4,375,814.63	4,518,082.99	19,615.07	142,268.36	0.51
XS2634826031 BANC SA 4.25 06-30	(366)	120630	3,000,000.	M EUR	106.1431	% 31/12/24	105.763978	6	3,184,293.80	3,244,878.24	71,958.90	60,584.44	0.36
XS2705604234 BANC SA 4.875 10-31	(366)	181031	1,200,000.	M EUR	103.1273	% 31/12/24	108.166827	6	1,237,527.66	1,310,503.29	12,501.37	72,975.63	0.15
XS2804565435 BANK OF 3.5 04-29	(366)	170429	2,800,000.	M EUR	99.9339	% 31/12/24	101.765418	6	2,798,149.10	2,919,776.91	70,345.21	121,627.81	0.33
XS2747065030 BBVA 3.875 01-34	(366)	150134	1,600,000.	M EUR	100.5516	% 31/12/24	104.162274	6	1,608,825.88	1,726,733.00	60,136.61	117,907.12	0.19
XS2545206166 BBVA 4.375 10-29	(366)	141029	1,500,000.	M EUR	106.9111	% 31/12/24	106.695244	6	1,603,665.75	1,615,171.81	14,743.15	11,506.06	0.18
XS2634687912 BK AMER 4.134 06-28	(366)	120628	4,500,000.	M EUR	100.9131	% 31/12/24	103.936779	6	4,541,090.85	4,782,147.33	104,992.27	241,056.48	0.54
FR0013222494 BOUY 1.375 06-27	(366)	070627	2,700,000.	M EUR	92.7501	% 31/12/24	97.258959	6	2,504,251.58	2,647,453.19	21,461.30	143,201.61	0.30
FR001400AJYO BOUY 3.25 06-37	(366)	300637	5,900,000.	M EUR	97.5755	% 31/12/24	96.752522	6	5,756,953.56	5,807,163.18	98,764.38	50,209.62	0.65
XS2582814039 BRIT TE 3.75 05-31	(366)	130531	1,550,000.	M EUR	100.2639	% 31/12/24	103.31736	6	1,554,089.93	1,639,001.27	37,582.19	84,911.34	0.18
XS2839008948 BRIT TE 3.875 01-34	(366)	200134	1,200,000.	M EUR	99.8608	% 31/12/24	102.397574	6	1,198,330.14	1,253,926.63	25,155.74	55,596.49	0.14
FR001400M402 CA 4.375 11-33	(366)	271133	1,500,000.	M EUR	104.6069	% 31/12/24	105.702542	6	1,569,103.36	1,592,370.32	6,832.19	23,266.96	0.18
FR001400L1EO CARM 5.5 10-28	(366)	091028	1,800,000.	M EUR	102.1397	% 31/12/24	107.09446	6	1,838,514.69	1,951,297.54	23,597.26	112,782.85	0.22
FR001400KSZ7 CASA AS 5.875 10-33	(366)	251033	2,200,000.	M EUR	107.0476	% 31/12/24	111.67859	6	2,355,047.60	2,482,070.76	25,141.78	127,023.16	0.28
XS1725678194 COLSM 2 1/2 11/28/29	(EXA)	281129	1,200,000.	M EUR	94.284	% 31/12/24	97.770009	6	1,131,408.21	1,176,281.20	3,041.10	44,872.99	0.13
XS2909746310 COMC 3.25 09-32	(366)	260932	3,800,000.	M EUR	99.702	% 31/12/24	100.50422	6	3,788,676.00	3,852,995.98	33,835.62	64,319.98	0.43
DE000CZ45WB5 COMM AK 7.875 PERP	(366)	311299	2,600,000.	M EUR	101.1955	% 31/12/24	109.900533	6	2,631,082.49	2,961,752.21	104,338.36	330,669.72	0.33
XS2723549361 COMP DE 3.875 11-30	(366)	291130	2,600,000.	M EUR	102.0918	% 31/12/24	103.820739	6	2,654,386.38	2,709,276.20	9,936.99	54,889.82	0.30
XS2558972415 COMP 3.625 11-27	(366)	300127	4,600,000.	M EUR	101.3328	% 31/12/24	101.775306	6	4,661,310.02	4,697,653.80	15,989.73	36,343.78	0.53
FR001400MDV4 COVI 4.625 06-32	(366)	050632	2,700,000.	M EUR	102.4275	% 31/12/24	106.298584	6	2,765,542.51	2,942,934.03	72,872.26	177,391.52	0.33
FR001400Q7X2 COVI HO 4.125 05-33	(366)	230533	3,200,000.	M EUR	99.109	% 31/12/24	101.56669	6	3,171,489.04	3,331,865.59	81,731.51	160,376.55	0.37
XS2904791774 CPI PRO 6.0 01-32	(366)	270132	1,170,000.	M EUR	95.132	% 31/12/24	100.682386	6	1,113,044.40	1,196,972.44	18,988.52	83,928.04	0.13
XS2919892179 CTP NV 3.875 11-32	(366)	211132	3,700,000.	M EUR	99.225	% 31/12/24	98.887843	6	3,671,325.00	3,676,133.75	17,283.56	4,808.75	0.41
XS2759989234 CTP NV 4.75 02-30	(366)	050230	5,000,000.	M EUR	103.5549	% 31/12/24	104.521919	6	5,177,747.02	5,442,830.92	216,734.97	265,083.90	0.61

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P.R.U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille			PRCT	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
XS2100664114 DIGI DU 1.5 03-30	(366)	150330	3,000,000.	M	EUR	84.7299	%	31/12/24	91.365514	6	2,541,898.24	2,777,335.28	36,369.86	235,437.04	0.31
XS2654097927 DS SMIT 4.375 07-27	(366)	270727	2,000,000.	M	EUR	101.9979	%	31/12/24	103.396016	6	2,039,957.89	2,106,516.21	38,595.89	66,558.32	0.24
XS2384715244 DXC CAP 0.45 09-27	(366)	150927	2,100,000.	M	EUR	89.9768	%	31/12/24	92.875419	6	1,889,513.63	1,953,257.63	2,873.84	63,744.00	0.22
XS2783118131 EASY 3.75 03-31	(999)	200331	1,300,000.	M	EUR	99.3235	%	31/12/24	101.674849	6	1,291,205.97	1,361,179.29	39,406.25	69,973.32	0.15
XS2747766090 EDP SER 3.5 07-30	(366)	160730	1,900,000.	M	EUR	99.7961	%	31/12/24	101.572659	6	1,896,126.79	1,961,217.51	31,336.99	65,090.72	0.22
XS2891674637 ELM BV 3.875 09-29	(366)	130929	3,300,000.	M	EUR	99.964	%	31/12/24	102.004351	6	3,298,812.00	3,405,732.28	39,588.70	106,920.28	0.38
FR001400A1H6 ENGIE 3.5 09-29	(366)	270929	2,300,000.	M	EUR	99.8975	%	31/12/24	102.004301	6	2,297,643.10	2,367,933.17	21,834.25	70,290.07	0.27
FR001400F1M1 ENGIE 4.25 01-43	(366)	110143	1,500,000.	M	EUR	99.11	%	31/12/24	102.569633	6	1,486,649.40	1,601,075.23	62,530.74	114,425.83	0.18
XS2673536541 EON SE 3.75 03-29	(366)	010329	2,000,000.	M	EUR	100.8906	%	31/12/24	103.645741	6	2,017,811.32	2,136,407.97	63,493.15	118,596.65	0.24
XS2485162163 EVON IN 2.25 09-27	(366)	250927	1,500,000.	M	EUR	98.1058	%	31/12/24	98.733859	6	1,471,586.80	1,490,346.93	9,339.04	18,760.13	0.17
XS2892967949 FEDE DE 3.467 09-29	(366)	050929	1,500,000.	M	EUR	100.	%	31/12/24	102.628929	6	1,500,000.00	1,556,673.95	17,240.01	56,673.95	0.17
XS2627121259 FERR DE 4.125 05-29	(366)	230529	2,300,000.	M	EUR	100.6321	%	31/12/24	104.154415	6	2,314,538.88	2,454,296.07	58,744.52	139,757.19	0.28
XS2822575648 FORD MO 4.165 11-28	(366)	211128	1,000,000.	M	EUR	102.9346	%	31/12/24	101.911383	6	1,029,345.63	1,024,134.65	5,020.82	-5,210.98	0.11
XS2553817763 GSK CAP 3.125 11-32	(366)	281132	1,450,000.	M	EUR	98.5164	%	31/12/24	100.645882	6	1,428,487.73	1,463,958.61	4,593.32	35,470.88	0.16
XS2747270630 Gene Mo 3.9 01-28	(366)	120128	1,650,000.	M	EUR	100.6589	%	31/12/24	102.377735	6	1,660,871.43	1,752,176.07	62,943.44	91,304.64	0.20
XS2816031160 Gene Mo 4.0 07-30	(366)	100730	2,500,000.	M	EUR	100.1848	%	31/12/24	103.119691	6	2,504,620.05	2,626,759.40	48,767.12	122,139.35	0.29
XS2577874782 HEID MA 3.75 05-32	(366)	310532	2,100,000.	M	EUR	102.7102	%	31/12/24	102.514123	6	2,156,914.75	2,199,830.83	47,034.25	42,916.08	0.25
XS2817916484 HSBC 3.755 05-29	(366)	200529	1,500,000.	M	EUR	100.1149	%	31/12/24	101.97269	6	1,501,723.73	1,564,928.50	35,338.15	63,204.77	0.18
XS2583742668 IBM INT 4.0 02-43	(366)	060243	1,450,000.	M	EUR	100.0923	%	31/12/24	102.732756	6	1,451,338.01	1,542,395.45	52,770.49	91,057.44	0.17
FR0014007NF1 ICADE 1.0 01-30	(366)	190130	6,500,000.	M	EUR	87.363	%	31/12/24	88.091062	6	5,678,591.80	5,788,255.10	62,336.07	109,663.30	0.65
XS2723593187 IHG FIN 4.375 11-29	(366)	281129	1,500,000.	M	EUR	101.4045	%	31/12/24	105.370983	6	1,521,068.23	1,587,217.14	6,652.40	66,148.91	0.18
XS2625196352 INTE 4.875 05-30	(366)	190530	7,650,000.	M	EUR	105.27	%	31/12/24	107.851469	6	8,053,152.56	8,485,639.09	235,001.71	432,486.53	0.95
XS2013618421 ISS GLO 0.875 06-26	(366)	180626	3,950,000.	M	EUR	99.4149	%	31/12/24	97.338473	6	3,926,887.87	3,863,808.04	18,938.36	-63,079.83	0.43
DE000A3LJPA8 JAB HOL 5.0 06-33	(366)	120633	1,900,000.	M	EUR	102.6902	%	31/12/24	109.316345	6	1,951,114.51	2,130,626.99	53,616.44	179,512.48	0.24
FR001400FOH3 JC DECA 5.0 01-29	(366)	110129	1,700,000.	M	EUR	102.5848	%	31/12/24	105.984226	6	1,743,942.23	1,885,106.16	83,374.32	141,163.93	0.21
FR0013509643 JCDE 2.625 04-28	(366)	240428	3,300,000.	M	EUR	107.3219	%	31/12/24	99.151912	6	3,541,622.71	3,332,531.93	60,518.84	-209,090.78	0.37
FR0013512233 KLEP 2.0 05-29	(366)	120529	4,300,000.	M	EUR	97.3793	%	31/12/24	96.653727	6	4,187,311.52	4,211,951.36	55,841.10	24,639.84	0.47
XS2475954579 KONI PH 1.875 05-27	(366)	050527	4,000,000.	M	EUR	98.2486	%	31/12/24	97.915734	6	3,929,942.93	3,966,766.35	50,136.99	36,823.42	0.44
XS2723556572 MACQ GR 4.747 01-30	(366)	230130	2,850,000.	M	EUR	101.9485	%	31/12/24	107.184985	6	2,905,532.24	3,183,041.05	128,268.98	277,508.81	0.36
DE000A382988 MERC IN 3.25 11-30	(366)	151130	1,450,000.	M	EUR	99.4518	%	31/12/24	100.825858	6	1,442,051.03	1,468,430.42	6,455.48	26,379.39	0.16
XS2488809612 NOKI OY 4.375 08-31	(366)	210831	3,200,000.	M	EUR	100.9732	%	31/12/24	104.725735	6	3,231,141.20	3,403,387.90	52,164.38	172,246.70	0.38
XS2747776487 NT CONS 3.75 01-29	(366)	170129	4,200,000.	M	EUR	100.5676	%	31/12/24	102.692965	6	4,223,838.85	4,465,010.27	151,905.74	241,171.42	0.50
XS2490471807 ORSTED 2.25 06-28	(366)	140628	3,650,000.	M	EUR	94.4891	%	31/12/24	97.492244	6	3,448,852.15	3,604,366.91	45,900.00	155,514.76	0.40
XS2563353361 ORSTED 5.25 12-22	(366)	311299	3,050,000.	M	EUR	102.8102	%	31/12/24	103.714061	6	3,135,709.96	3,175,123.72	11,844.86	39,413.76	0.36
XS2810794680 PROL EU 4.0 05-34	(366)	050534	2,100,000.	M	EUR	100.104	%	31/12/24	103.096911	6	2,102,183.10	2,220,728.28	55,693.15	118,545.18	0.25
XS2580271752 PROL EU 4.25 01-43	(366)	310143	1,650,000.	M	EUR	97.3185	%	31/12/24	103.698885	6	1,605,755.46	1,775,983.45	64,951.84	170,227.99	0.20
XS2485265214 PROL IN 3.125 06-31	(366)	010631	2,000,000.	M	EUR	98.4982	%	31/12/24	99.029071	6	1,969,964.75	2,017,738.95	37,157.53	47,774.20	0.23
BE0002925064 PROX 4.0 03-30	(366)	080330	1,100,000.	M	EUR	100.5374	%	31/12/24	104.254175	6	1,105,911.70	1,183,201.40	36,405.48	77,289.70	0.13
BE0002977586 PROX 4.125 11-33	(366)	171133	3,300,000.	M	EUR	101.7529	%	31/12/24	105.547052	6	3,357,846.45	3,500,954.09	17,901.37	143,107.64	0.39
XS2948435743 PRYS 3.625 11-28	(366)	281128	3,100,000.	M	EUR	99.817	%	31/12/24	100.943842	6	3,094,327.00	3,140,650.54	11,391.44	46,323.54	0.35
XS2838500218 REDEIA 3.375 07-32	(366)	090732	1,300,000.	M	EUR	99.428	%	31/12/24	100.414917	6	1,292,564.00	1,326,910.70	21,516.78	34,346.70	0.15
FR0013334695 RENA CR 1.625 05-26	(366)	260526	1,850,000.	M	EUR	103.5453	%	31/12/24	98.063559	6	1,915,587.91	1,832,542.79	18,366.95	-83,045.12	0.21
XS2679878319 SANT CO 4.375 09-27	(366)	130927	4,000,000.	M	EUR	101.4984	%	31/12/24	103.939527	6	4,059,936.69	4,211,759.16	54,178.08	151,822.47	0.47
FR0013344215 SCHN EL 1.375 06-27	(366)	210627	2,000,000.	M	EUR	106.3963	%	31/12/24	97.286893	6	2,127,925.62	1,960,580.33	14,842.47	-167,345.29	0.22
FR001400N285 SCHN EL 3.25 10-35	(366)	101035	4,900,000.	M	EUR	98.6432	%	31/12/24	100.81292	6	4,833,516.04	4,977,355.00	37,521.92	143,838.96	0.56
XS2607381436 SECU TR 4.25 04-27	(366)	040427	2,950,000.	M	EUR	100.6596	%	31/12/24	102.562613	6	2,969,458.56	3,120,057.70	94,460.62	150,599.14	0.35
XS2676818482 SECU TR 4.375 03-29	(366)	060329	3,900,000.	M	EUR	101.9702	%	31/12/24	104.537344	6	3,976,836.78	4,219,066.01	142,109.59	242,229.23	0.47
XS2455401328 SEGR CA 1.25 03-26	(366)	230326	2,550,000.	M	EUR	92.7863	%	31/12/24	98.243226	6	2,366,050.27	2,530,265.62	25,063.36	164,215.35	0.28

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
XS2905579095	SEGR0 3.5 09-32	(366) 240932	1,900,000.	M EUR	99.425	% 31/12/24	99.794825	6	1,889,075.00	1,914,685.24	18,583.56	25,610.24	0.21	
XS2601459162	SIEM EN 4.25 04-29	(366) 050429	3,200,000.	M EUR	100.8482	% 31/12/24	103.635795	6	3,227,142.32	3,418,438.59	102,093.15	191,296.27	0.38	
XS2769892600	SIEM FI 3.625 02-44	(366) 220244	1,500,000.	M EUR	98.9189	% 31/12/24	99.70267	6	1,483,783.77	1,542,635.34	47,095.29	58,851.57	0.17	
XS2616008541	SIKA CA 3.75 11-26	(366) 031126	2,000,000.	M EUR	100.8722	% 31/12/24	101.696826	6	2,017,443.05	2,046,676.25	12,739.73	29,233.20	0.23	
XS2948453720	SMUR KA 3.807 11-36	(366) 271136	1,300,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	101.821713	6	1,300,000.00	1,328,834.76	5,152.49	28,834.76	0.15	
XS2629062568	STOR EN 4.0 06-26	(366) 010626	2,850,000.	M EUR	100.331	% 31/12/24	101.401158	6	2,859,432.94	2,957,708.35	67,775.34	98,275.41	0.33	
FR001400M2G2	TELE SE 5.75 11-31	(366) 221131	1,800,000.	M EUR	102.8755	% 31/12/24	107.091554	6	1,851,759.58	1,939,841.12	12,193.15	88,081.54	0.22	
XS2597093009	TOYO MO 4.05 09-29	(366) 130929	4,300,000.	M EUR	103.335	% 31/12/24	104.527181	6	4,443,405.68	4,548,583.71	53,914.93	105,178.03	0.51	
XS2297190097	TYCO EL 0.0 02-29	(366) 160229	3,600,000.	M EUR	92.2263	% 31/12/24	88.893349	6	3,320,147.00	3,200,160.56	0.00	-119,986.44	0.36	
FR001400SIL1	UNIB RO 3.875 09-34	(366) 110934	2,500,000.	M EUR	99.6408	% 31/12/24	99.799117	6	2,491,019.94	2,525,500.19	30,522.26	34,480.25	0.28	
IT0005598989	UNIC 4.2 06-34	(366) 110634	1,000,000.	M EUR	99.4626	% 31/12/24	102.80872	6	994,625.93	1,051,906.38	23,819.18	57,280.45	0.12	
XS2631848665	UNIV MU 4.0 06-31	(366) 130631	3,150,000.	M EUR	101.3305	% 31/12/24	104.316745	6	3,191,909.94	3,356,744.59	70,767.12	164,834.65	0.38	
XS2478685931	UPM KYM 2.25 05-29	(366) 230529	2,100,000.	M EUR	94.2368	% 31/12/24	97.267827	6	1,978,971.85	2,071,880.53	29,256.16	92,908.68	0.23	
XS2886143770	UPM KYM 3.375 08-34	(366) 290834	500,000.	M EUR	99.109	% 31/12/24	99.767671	6	495,545.00	504,756.16	5,917.81	9,211.16	0.06	
FR001400PAJ8	VALEO 4.5 04-30	(366) 110430	2,400,000.	M EUR	99.4314	% 31/12/24	100.030106	6	2,386,352.49	2,480,021.17	79,298.63	93,668.68	0.28	
FR001400TRD7	VERA SA 3.875 11-32	(366) 041132	3,100,000.	M EUR	100.7631	% 31/12/24	99.593518	6	3,123,655.83	3,107,474.74	20,075.68	-16,181.09	0.35	
XS2550881143	VERI CO 4.25 10-30	(366) 311030	4,300,000.	M EUR	103.613	% 31/12/24	106.100077	6	4,455,357.11	4,594,847.83	32,544.52	139,490.72	0.51	
XS2725957042	VEST WI 4.125 06-31	(366) 150631	4,050,000.	M EUR	101.4359	% 31/12/24	102.944556	6	4,108,155.26	4,262,168.73	92,914.21	154,013.47	0.48	
XS2872349613	VODA IN 3.375 08-33	(366) 010833	1,000,000.	M EUR	99.405	% 31/12/24	100.676299	6	994,050.00	1,021,187.65	14,424.66	27,137.65	0.11	
AT000B122296	VOLK WI 5.5 12-35	(366) 041235	3,500,000.	M EUR	99.951	% 31/12/24	102.577717	6	3,498,285.00	3,654,431.43	64,211.34	156,146.43	0.41	
DE000A19X8B2	VONO FI 2.125 03-30	(366) 220330	5,000,000.	M EUR	90.6643	% 31/12/24	95.191981	6	4,533,215.92	4,843,434.67	83,835.62	310,218.75	0.54	
XS2626022573	WPP FIN 4.125 05-28	(366) 300528	1,680,000.	M EUR	100.5172	% 31/12/24	104.115124	6	1,688,689.59	1,790,714.08	41,580.00	102,024.49	0.20	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>														
									CUMUL (EUR)	303,139,879.14	314,125,559.14	5,572,659.23	10,985,680.00	35.20
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>														
XS1587946911	WEST AM 2.625 03-29	(366) 300329	7,150,000.	M GBP	88.0361	% 31/12/24	89.467372	6	7,390,801.53	7,911,098.88	174,140.60	520,297.35	0.89	
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>														
USN30707AW86	ENEL FI 5.125 06-29	(EUR) 260629	4,000,000.	M USD	98.9463	% 31/12/24	99.868827	6	3,680,711.99	3,861,650.59	3,849.45	180,938.60	0.43	
USU94303AF86	WEA FIN 2.875 01-27	(USA) 150127	4,100,000.	M USD	96.0927	% 31/12/24	95.216635	6	3,638,530.70	3,823,167.91	53,122.48	184,637.21	0.43	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>														
									CUMUL (EUR)	7,319,242.69	7,684,818.50	56,971.93	365,575.81	0.86
<b>OBLIGATIONS FIX TO FLOAT</b>														
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>														
DE000AAR0439	AARE BK 5.625 12-34	(366) 121234	3,700,000.	M EUR	99.913	% 31/12/24	100.366339	6	3,696,781.00	3,726,669.27	13,114.73	29,888.27	0.42	
XS2774944008	ABN AMR 6.875 PERP	(UST) 311299	4,000,000.	M EUR	106.1133	% 31/12/24	106.588054	6	4,244,530.38	4,342,527.68	79,005.52	97,997.30	0.49	
XS2555925218	AIB GRO 5.75 02-29	(366) 160229	1,850,000.	M EUR	105.9097	% 31/12/24	107.927232	6	1,959,329.66	2,090,531.18	93,877.39	131,201.52	0.23	
XS2808268390	AIB GRO 7.125 PERP	(UST) 311299	2,500,000.	M EUR	100.661	% 31/12/24	106.159612	6	2,516,523.93	2,686,287.69	32,297.39	169,763.76	0.30	
DE000A351U49	ALLI SE 5.824 07-53	(366) 250753	1,700,000.	M EUR	110.8	% 31/12/24	113.18456	6	1,883,600.00	1,968,352.05	44,214.53	84,752.05	0.22	
FR0014000RA4	ARKEMA 4.8 PERP	(366) 311299	2,200,000.	M EUR	100.4095	% 31/12/24	103.217891	6	2,209,008.42	2,353,248.40	82,454.79	144,239.98	0.26	
XS2554581830	ASR NED 7.0 12-43	(366) 071243	4,000,000.	M EUR	121.1151	% 31/12/24	118.739746	6	4,844,602.74	4,771,069.29	21,479.45	-73,533.45	0.53	
XS1242413679	AVIV PLC 3.38 12-45	(366) 041245	3,550,000.	M EUR	99.5558	% 31/12/24	100.188813	6	3,534,230.38	3,566,878.72	10,175.86	32,648.34	0.40	
XS1069439740	AXASA 3 7/8 05/20/49	(366) 311299	5,400,000.	M EUR	110.6145	% 31/12/24	100.177527	6	5,973,184.45	5,460,035.77	50,449.32	-513,148.68	0.61	
IT0005611253	BANC BP 3.875 09-30	(366) 090930	4,250,000.	M EUR	99.546	% 31/12/24	101.482052	6	4,230,705.00	4,365,777.45	52,790.24	135,072.45	0.49	
PTBCPCOM0004	BANC CO 3.125 10-29	(366) 211029	5,500,000.	M EUR	99.66	% 31/12/24	99.859853	6	5,481,300.00	5,527,608.70	35,316.78	46,308.70	0.62	
XS2598331242	BANC DE 5.0 06-29	(366) 070629	4,100,000.	M EUR	104.4054	% 31/12/24	106.241602	6	4,280,621.61	4,474,412.53	118,506.85	193,790.92	0.50	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	
XS2677541364	BANC DE 5.5 09-29	(366) 080929	7,200,000.	M EUR	110.9377	% 31/12/24	107.429001	6	7,987,513.09	7,862,909.99	128,021.92	-124,603.10	0.88
XS2626699982	BANC NT 5.75 08-33	(366) 230833	3,200,000.	M EUR	103.5256	% 31/12/24	106.464456	6	3,312,819.32	3,474,413.28	67,550.68	161,593.96	0.39
IT0005597395	BANC PO 4.125 06-30	(366) 040630	1,300,000.	M EUR	99.8104	% 31/12/24	102.95116	6	1,297,535.26	1,369,805.49	31,440.41	72,270.23	0.15
XS2908735504	BANC SA 3.25 04-29	(366) 020429	6,800,000.	M EUR	100.0716	% 31/12/24	100.267087	6	6,804,870.08	6,875,076.98	56,915.07	70,206.90	0.77
ES02136790P3	BANK 4.875 09-31	(366) 130931	3,000,000.	M EUR	109.2443	% 31/12/24	107.973226	6	3,277,327.77	3,284,474.18	45,277.40	7,146.41	0.37
XS2739054489	BARC 4.506 01-33	(366) 310133	1,250,000.	M EUR	101.6095	% 31/12/24	105.927792	6	1,270,118.49	1,379,662.21	55,564.81	109,543.72	0.15
XS2831195644	BARC 4.973 05-36	(366) 310536	5,000,000.	M EUR	101.0564	% 31/12/24	104.342971	6	5,052,818.23	5,365,657.32	148,508.77	312,839.09	0.60
XS2573712044	BBVA 4.625 01-31	(366) 130131	2,200,000.	M EUR	101.5731	% 31/12/24	106.059919	6	2,234,608.02	2,432,566.17	99,247.95	197,958.15	0.27
XS2762369549	BBVA 4.875 02-36	(366) 080236	5,000,000.	M EUR	103.5136	% 31/12/24	104.510716	6	5,175,680.30	5,445,976.37	220,440.57	270,296.07	0.61
XS2636592102	BBVA 5.75 09-33	(366) 150933	2,900,000.	M EUR	102.5874	% 31/12/24	106.540253	6	2,975,034.89	3,140,377.61	50,710.27	165,342.72	0.35
XS2840032762	BBVA 6.875 PERP	(UST) 311299	3,000,000.	M EUR	100.2478	% 31/12/24	104.973069	6	3,007,434.79	3,161,796.24	12,604.17	154,361.45	0.35
XS2638924709	BBVA 8.375 PERP	(UST) 311299	3,000,000.	M EUR	102.087	% 31/12/24	110.164	6	3,062,609.44	3,314,690.83	9,770.83	252,081.39	0.37
XS2345799089	BK AMER 0.583 08-28	(366) 240828	3,450,000.	M EUR	87.4758	% 31/12/24	94.161012	6	3,017,916.28	3,255,883.94	7,329.03	237,967.66	0.36
XS2717301365	BK IREL 4.625 11-29	(366) 131129	1,500,000.	M EUR	103.23	% 31/12/24	105.419791	6	1,548,450.14	1,591,180.43	9,883.56	42,730.29	0.18
XS2817924660	BK IREL 4.75 08-34	(366) 100834	5,000,000.	M EUR	101.8441	% 31/12/24	103.271439	6	5,092,206.48	5,259,222.63	95,650.68	167,016.15	0.59
XS2643234011	BK IREL 5.0 07-31	(366) 040731	1,500,000.	M EUR	103.6772	% 31/12/24	108.460764	6	1,555,157.48	1,664,719.68	37,808.22	109,562.20	0.19
XS2898168443	BK IREL 6.375 PERP	(UST) 311299	2,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	102.722949	6	2,000,000.00	2,094,979.53	40,520.55	94,979.53	0.23
FR0012329845	BNP 4.032 12/31/49	(366) 311299	4,500,000.	M EUR	104.0003	% 31/12/24	100.193012	6	4,680,014.64	4,528,569.38	19,883.84	-151,445.26	0.51
FR001400N4G7	BNP PAR 4.042 01-32	(366) 100132	3,900,000.	M EUR	100.7635	% 31/12/24	102.685768	6	3,929,775.80	4,159,798.72	155,053.77	230,022.92	0.47
FR001400SAJ2	BNP PAR 4.159 08-34	(EUR) 280834	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	100.884363	6	5,000,000.00	5,117,000.65	72,782.50	117,000.65	0.57
FR001400BBL2	BNP PAR 6.875 PERP	(UST) 311299	2,000,000.	M EUR	100.4249	% 31/12/24	105.989739	6	2,008,497.57	2,130,749.45	10,954.67	122,251.88	0.24
IT0005596363	BPER BA 4.0 05-31	(366) 220531	2,500,000.	M EUR	99.833	% 31/12/24	102.940679	6	2,495,824.47	2,635,708.76	62,191.78	139,884.29	0.30
FR001400SVD1	CA 3.125 01-29	(366) 260129	2,000,000.	M EUR	99.811	% 31/12/24	99.83294	6	1,996,220.00	2,013,735.30	17,076.50	17,515.30	0.23
FR001400PGCO	CA 4.375 04-36	(366) 150436	1,300,000.	M EUR	100.0128	% 31/12/24	101.618993	6	1,300,166.80	1,362,183.90	41,136.99	62,017.10	0.15
FR001400N2U2	CA 6.5 PERP	(UST) 311299	9,600,000.	M EUR	102.5986	% 31/12/24	103.523971	6	9,849,468.84	9,959,101.22	20,800.00	109,632.38	1.12
XS2764459363	CAIX 4.125 02-32	(366) 090232	5,100,000.	M EUR	100.9642	% 31/12/24	103.872505	6	5,149,175.33	5,487,180.13	189,682.38	338,004.80	0.61
XS2630417124	CAIX 6.125 05-34	(366) 300534	6,500,000.	M EUR	102.5357	% 31/12/24	108.835565	6	6,664,822.09	7,313,186.73	238,875.00	648,364.64	0.82
XS2558978883	CAIX 6.25 02-33	(366) 230233	3,100,000.	M EUR	103.9194	% 31/12/24	107.238947	6	3,221,500.71	3,491,688.78	167,281.42	270,188.07	0.39
PTCGDDOM0036	CAIX GE 5.75 10-28	(366) 311028	2,900,000.	M EUR	104.864	% 31/12/24	107.396298	6	3,041,054.76	3,144,187.85	29,695.21	103,133.09	0.35
XS2746647036	CESK SP 4.824 01-30	(366) 150130	3,500,000.	M EUR	101.718	% 31/12/24	105.019274	6	3,560,130.59	3,839,440.16	163,765.57	279,309.57	0.43
XS2676413235	CESK SP 5.737 03-28	(366) 080328	500,000.	M EUR	101.1457	% 31/12/24	105.202269	6	505,728.32	549,745.24	23,733.89	44,016.92	0.06
XS2577826386	CITI 3.75 05-32	(366) 140532	5,950,000.	M EUR	99.8348	% 31/12/24	102.032182	6	5,940,169.94	6,214,570.65	143,655.82	274,400.71	0.70
DE000CZ43ZB3	CMZB FR 4.625 03-28	(366) 210328	2,000,000.	M EUR	101.0193	% 31/12/24	103.458116	6	2,020,386.10	2,142,402.05	73,239.73	122,015.95	0.24
DE000CZ45Y63	COMM AK 2.625 12-28	(366) 081228	2,700,000.	M EUR	99.68	% 31/12/24	99.353354	6	2,691,360.00	2,687,395.01	4,854.45	-3,964.99	0.30
DE000CZ439T8	COMM AK 4.625 01-31	(366) 170131	1,700,000.	M EUR	102.106	% 31/12/24	105.131322	6	1,735,802.44	1,863,064.78	75,832.31	127,262.34	0.21
DE000CZ45YE5	COMM AK 4.875 10-34	(366) 161034	2,800,000.	M EUR	104.2672	% 31/12/24	103.75547	6	2,919,480.82	2,935,070.97	29,917.81	15,590.15	0.33
DE000CZ439B6	COMM AK 5.25 03-29	(366) 250329	2,200,000.	M EUR	103.4295	% 31/12/24	106.148009	6	2,275,449.14	2,425,282.73	90,184.93	149,833.59	0.27
FR0014005EJ6	DANONE 1.0 PERP	(366) 311299	4,400,000.	M EUR	89.5643	% 31/12/24	95.418369	6	3,940,827.92	4,200,698.65	2,290.41	259,870.73	0.47
XS1418788755	DEME INV 3.5 10-46	(366) 011046	2,950,000.	M EUR	111.5698	% 31/12/24	100.826625	6	3,291,310.37	3,001,258.73	26,873.29	-290,051.64	0.34
DE000A383S52	DEUT BK 7.375 PERP	(366) 311299	2,000,000.	M EUR	100.063	% 31/12/24	102.112637	6	2,001,260.00	2,060,033.56	17,780.82	58,773.56	0.23
FR001400SMS8	EDF 5.125 PERP	(366) 311299	1,400,000.	M EUR	99.463	% 31/12/24	102.143357	6	1,392,482.00	1,433,545.35	3,538.36	41,063.35	0.16
FR001400EFQ6	EDF 7.5 PERP	(366) 311299	5,000,000.	M EUR	109.4834	% 31/12/24	110.50538	6	5,474,171.47	5,555,063.52	29,794.52	80,892.05	0.62
XS2956845262	EFG EUR 3.25 03-30	(366) 120330	3,200,000.	M EUR	99.698	% 31/12/24	99.281547	6	3,190,336.00	3,183,562.93	6,553.42	-6,773.07	0.36
XS2904504979	EFG EUR 4.0 09-30	(366) 240930	3,400,000.	M EUR	99.521	% 31/12/24	102.20019	6	3,383,714.00	3,512,811.94	38,005.48	129,097.94	0.39
BE6342251038	ELIA GR 5.85 PERP	(366) 311299	2,300,000.	M EUR	101.3701	% 31/12/24	105.078608	6	2,331,512.32	2,491,639.90	74,831.92	160,127.58	0.28
XS2312744217	ENEL 1.375 PERP	(366) 311299	2,670,000.	M EUR	96.1287	% 31/12/24	93.969468	6	2,566,637.50	2,520,853.49	11,868.70	-45,784.01	0.28
XS2576550243	ENEL 6.625 PERP	(366) 311299	3,950,000.	M EUR	109.5862	% 31/12/24	111.91659	6	4,328,654.68	4,544,021.06	123,315.75	215,366.38	0.51
PTEDPZOM0011	ENER DE 4.75 05-54	(366) 290554	3,200,000.	M EUR	99.6178	% 31/12/24	102.444769	6	3,187,770.65	3,369,849.05	91,616.44	182,078.40	0.38

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P.R.U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille			PRCT	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
FR001400Q0L3	ENGIE 5.125 PERP	(366) 311299	1,900,000.	M EUR	99.9544	%	31/12/24	104.653649	6	1,899,132.97	2,042,842.62	54,423.29	143,709.65	0.23	
AT0000A39UM6	ERST BA 4.875 01-29	(366) 310129	2,300,000.	M EUR	101.7048	%	31/12/24	103.893079	6	2,339,209.64	2,493,394.30	103,853.48	154,184.66	0.28	
AT0000A3FY07	ERST GR 4.0 01-35	(366) 150135	5,900,000.	M EUR	99.583	%	31/12/24	100.328335	6	5,875,397.00	5,971,601.27	52,229.51	96,204.27	0.67	
XS2776665700	FINE BA 7.5 PERP	(UST) 311299	3,500,000.	M EUR	102.3601	%	31/12/24	107.055879	6	3,582,603.07	3,830,346.65	83,390.88	247,743.58	0.43	
XS2904540775	HSBC 3.445 09-30	(366) 250930	4,600,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	100.659464	6	4,600,000.00	4,674,185.95	43,850.60	74,185.95	0.52	
XS2788605660	HSBC 4.599 03-35	(366) 220335	4,000,000.	M EUR	100.9175	%	31/12/24	103.483985	6	4,036,701.19	4,284,511.40	145,152.00	247,810.21	0.48	
XS1640903701	HSBC HO 4.75 PERP	(UST) 311299	2,000,000.	M EUR	89.4298	%	31/12/24	99.013821	6	1,788,596.39	2,027,776.42	47,500.00	239,180.03	0.23	
XS2295333988	IBER IN 1.825 PERP	(366) 311299	13,000,000.	M EUR	88.2528	%	31/12/24	90.972618	6	11,472,864.06	12,040,354.27	213,913.93	567,490.21	1.35	
XS2443920751	ING GRO 1.75 02-31	(366) 160231	6,500,000.	M EUR	91.1707	%	31/12/24	92.783572	6	5,926,094.39	6,131,318.11	100,385.93	205,223.72	0.69	
XS2941482569	ING GRO 3.375 11-32	(366) 191132	4,000,000.	M EUR	99.791	%	31/12/24	99.682148	6	3,991,640.00	4,004,299.62	17,013.70	12,659.62	0.45	
XS2886191589	ING GRO 4.25 08-35	(366) 260835	3,200,000.	M EUR	99.922	%	31/12/24	101.832043	6	3,197,504.00	3,307,436.33	48,810.96	109,932.33	0.37	
XS2818300407	ING GRO 4.375 08-34	(366) 150834	3,400,000.	M EUR	100.1715	%	31/12/24	102.670087	6	3,405,829.51	3,548,652.82	57,869.86	142,823.31	0.40	
IT0005611550	INTE 3.85 09-32	(366) 160932	3,000,000.	M EUR	99.849	%	31/12/24	101.318491	6	2,995,470.00	3,074,362.95	34,808.22	78,892.95	0.34	
XS2678939427	INTE 9.125 PERP	(UST) 311299	3,500,000.	M EUR	107.3503	%	31/12/24	115.60051	6	3,757,259.29	4,151,005.76	104,987.91	393,746.47	0.47	
XS2791972248	JPM CHA 3.761 03-34	(366) 210334	2,100,000.	M EUR	100.1512	%	31/12/24	102.332763	6	2,103,175.94	2,211,523.66	62,535.64	108,347.72	0.25	
XS2615271629	JYSK BA 5.0 10-28	(366) 261028	2,950,000.	M EUR	102.1255	%	31/12/24	104.866901	6	3,012,703.61	3,121,861.25	28,287.67	109,157.64	0.35	
BE0002935162	KBC GRO 4.375	(366) 010199	1,800,000.	M EUR	102.4782	%	31/12/24	105.046487	6	1,844,607.51	1,946,932.66	56,095.89	102,325.15	0.22	
BE0390152180	KBC GRO 6.25 PERP	(EUR) 311299	4,000,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	103.244571	6	4,000,000.00	4,204,088.40	74,305.56	204,088.40	0.47	
DE000LB4XHX4	LAND LA 6.75 PERP	(366) 311299	5,000,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	98.430547	6	5,000,000.00	4,975,157.49	53,630.14	-24,842.51	0.56	
XS2868171229	LLOY BA 3.5 11-30	(366) 061130	7,210,000.	M EUR	99.6862	%	31/12/24	101.228921	6	7,187,374.17	7,402,828.27	104,223.06	215,454.10	0.83	
IT0005586893	MEDI CR 3.875 07-30	(366) 040730	4,000,000.	M EUR	99.7631	%	31/12/24	102.818855	6	3,990,523.98	4,236,205.39	123,451.19	245,681.41	0.47	
XS2729836234	MEDI CR 4.375 02-30	(366) 010230	5,800,000.	M EUR	101.2474	%	31/12/24	104.907604	6	5,872,351.97	6,359,300.38	274,659.35	486,948.41	0.71	
XS2886269013	MIZU FI 3.46 08-30	(366) 270830	2,100,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	101.159655	6	2,100,000.00	2,150,231.66	25,878.90	50,231.66	0.24	
XS2940309649	NATL BA 3.5 11-30	(366) 191130	2,900,000.	M EUR	99.883	%	31/12/24	100.373993	6	2,896,607.00	2,923,637.58	12,791.78	27,030.58	0.33	
XS2592628791	NATW GR 5.763 02-34	(366) 280234	4,000,000.	M EUR	104.8924	%	31/12/24	107.222873	6	4,195,694.08	4,484,793.94	195,879.02	289,099.86	0.50	
XS2602037629	NN GROU 6.375 PERP	(UST) 311299	2,000,000.	M EUR	101.4282	%	31/12/24	105.144316	6	2,028,563.99	2,143,038.25	40,151.93	114,474.26	0.24	
XS1550988643	NN GROU FIX 01-48	(366) 130148	3,600,000.	M EUR	102.0638	%	31/12/24	104.111429	6	3,674,295.40	3,910,417.18	162,405.74	236,121.78	0.44	
XS2754488851	NORD BA 5.125 05-34	(366) 010534	3,000,000.	M EUR	102.6429	%	31/12/24	105.741889	6	3,079,285.56	3,276,722.42	104,465.75	197,436.86	0.37	
PTNOBMO0000	NOVO BA 3.5 03-29	(366) 090329	4,500,000.	M EUR	102.1418	%	31/12/24	101.024007	6	4,596,380.13	4,596,566.62	50,486.30	186.49	0.52	
FR00140005L7	ORANGE 1.75 PERP	(366) 311299	4,000,000.	M EUR	87.2031	%	31/12/24	93.173766	6	3,488,124.51	3,742,484.89	15,534.25	254,360.38	0.42	
FR0014000XS4	ORANGE 4.5 PERP	(EUR) 311299	3,000,000.	M EUR	99.7979	%	31/12/24	102.601262	6	2,993,936.21	3,177,037.86	99,000.00	183,101.65	0.36	
FR001400GDJ1	ORANGE 5.375 PERP	(366) 311299	3,400,000.	M EUR	102.0897	%	31/12/24	106.534192	6	3,471,049.13	3,752,841.30	130,678.77	281,792.17	0.42	
XS2778385240	ORSTED 5.125 03-24	(366) 140324	2,600,000.	M EUR	100.7167	%	31/12/24	103.922822	6	2,618,634.12	2,709,659.81	7,666.44	91,025.69	0.30	
XS2845167613	PIRA BA 4.625 07-29	(366) 170729	5,000,000.	M EUR	100.7981	%	31/12/24	103.890762	6	5,039,906.96	5,302,877.14	108,339.04	262,970.18	0.59	
BE0390158245	PROX 4.75 PERP	(366) 311299	4,700,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	99.77272	6	4,700,000.00	4,746,812.36	57,494.52	46,812.36	0.53	
XS2579606927	RAIF BA 4.75 01-27	(366) 260127	500,000.	M EUR	101.1842	%	31/12/24	101.960673	6	505,921.09	532,125.77	22,322.40	26,204.68	0.06	
XS2534786590	RAIF BA 7.375 12-32	(366) 201232	2,000,000.	M EUR	114.8853	%	31/12/24	108.303868	6	2,297,705.79	2,172,139.00	6,061.64	-125,566.79	0.24	
XS2552369469	RED ELE 4.625 PERP	(366) 311299	3,900,000.	M EUR	101.6384	%	31/12/24	102.880527	6	3,963,897.98	4,086,467.27	74,126.71	122,569.29	0.46	
FR001400UM87	SCOR 6.0 PERP	(UST) 311299	2,300,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	101.601224	6	2,300,000.00	2,342,514.97	5,686.81	42,514.97	0.26	
XS2319954710	STAN CH 1.2 09-31	(366) 230931	2,850,000.	M EUR	86.1808	%	31/12/24	96.174175	6	2,456,153.06	2,750,614.95	9,650.96	294,461.89	0.31	
XS2744121273	STAN CH 4.196 03-32	(366) 040332	2,000,000.	M EUR	101.2253	%	31/12/24	103.657301	6	2,024,505.97	2,143,500.87	70,354.85	118,994.90	0.24	
XS2618731256	STAN CH 4.874 05-31	(366) 100531	1,600,000.	M EUR	100.1752	%	31/12/24	107.539556	6	1,602,803.85	1,771,696.46	51,063.50	168,892.61	0.20	
XS2667124569	SVEN HA 5.0 08-34	(366) 160834	3,550,000.	M EUR	106.7128	%	31/12/24	106.436698	6	3,788,302.96	3,847,071.27	68,568.49	58,768.31	0.43	
CH1380011200	SWIS LI 4.241 10-44	(EUR) 011044	3,000,000.	M EUR	100.	%	31/12/24	103.097148	6	3,000,000.00	3,125,782.19	32,867.75	125,782.19	0.35	
XS2582389156	TELE EU 6.135 PERP	(366) 311299	5,400,000.	M EUR	101.7944	%	31/12/24	108.084973	6	5,496,899.04	6,059,868.93	223,280.38	562,969.89	0.68	
XS2443749648	TELI CO 2.75 06-83	(366) 300683	1,850,000.	M EUR	90.7146	%	31/12/24	96.752746	6	1,678,219.90	1,816,129.91	26,204.11	137,910.01	0.20	
XS2526881532	TELI CO 4.625 12-82	(366) 211282	3,050,000.	M EUR	100.553	%	31/12/24	102.712557	6	3,066,866.50	3,138,143.60	5,410.62	71,277.10	0.35	
XS2798269069	TERN RE 4.75 PERP	(366) 311299	2,100,000.	M EUR	99.906	%	31/12/24	103.37014	6	2,098,025.54	2,244,014.04	73,241.10	145,988.50	0.25	

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
FR001400IU83 UNIB RO 7.25 PERP		(366) 311299	5,999,999.9997	M EUR	110.5657	% 31/12/24	109.481678	6	6,633,939.53	6,679,736.30	110,835.62	45,796.77	0.75	
XS2433139966 UNIC 0.925 01-28		(366) 180128	4,350,000.	M EUR	90.0495	% 31/12/24	96.240908	6	3,917,152.85	4,225,177.86	38,698.36	308,025.01	0.47	
IT0005580656 UNIC 4.3 01-31		(366) 230131	4,450,000.	M EUR	103.2331	% 31/12/24	104.242385	6	4,593,873.95	4,820,202.66	181,416.53	226,328.71	0.54	
IT0005611758 UNIC 6.5 PERP		(UST) 311299	5,000,000.	M EUR	100.	% 31/12/24	104.253793	6	5,000,000.00	5,241,261.08	28,571.43	241,261.08	0.59	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>														
									CUMUL (EUR)	400,786,006.69	416,133,746.36	7,732,507.89	15,347,739.67	46.63
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>														
XS2591803841 BARC 9.25 PERP		(UST) 311299	5,600,000.	M GBP	102.8746	% 31/12/24	106.136522	6	6,769,495.62	7,223,540.17	34,806.22	454,044.55	0.81	
FR001400SH54 CA 5.75 11-34		(366) 091134	3,000,000.	M GBP	99.821	% 31/12/24	99.006537	6	3,558,046.69	3,659,182.22	66,782.47	101,135.53	0.41	
XS2579488201 CAIX 6.875 10-33		(UST) 251033	4,000,000.	M GBP	105.4596	% 31/12/24	103.370631	6	5,007,282.62	5,065,874.88	64,876.77	58,592.26	0.57	
XS2553549903 HSBC 8.201 11-34		(366) 161134	5,000,000.	M GBP	115.1128	% 31/12/24	109.565058	6	6,798,554.84	6,692,429.50	66,579.35	-106,125.34	0.75	
BE0390118819 KBC GRO 6.151 03-34		(UST) 190334	8,000,000.	M GBP	103.0169	% 31/12/24	101.550848	6	9,798,644.58	10,001,834.66	175,918.07	203,190.08	1.12	
XS2591847970 LLOY BA 6.625 06-33		(UST) 020633	1,500,000.	M GBP	104.2524	% 31/12/24	102.455498	6	1,856,676.78	1,869,668.29	10,896.55	12,991.51	0.21	
XS2575900977 LLOY BA 8.5 PERP		(UST) 311299	5,000,000.	M GBP	101.5246	% 31/12/24	103.58437	6	6,006,589.97	6,275,596.20	11,422.88	269,006.23	0.70	
XS2315966742 NATW GR 4.5 PERP		(UST) 311299	4,000,000.	M GBP	91.2489	% 31/12/24	90.937503	6	4,381,963.53	4,401,911.13	2,418.96	19,947.60	0.49	
XS2563349765 NATW GR 7.416 06-33		(UST) 060633	3,000,000.	M GBP	105.0089	% 31/12/24	104.949487	6	3,714,648.70	3,829,474.67	21,438.13	114,825.97	0.43	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>														
									CUMUL (EUR)	47,891,903.33	49,019,511.72	455,139.40	1,127,608.39	5.49
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>														
XS1261170515 ARGE NE 5.75 08-50		(EUR) 150850	2,000,000.	M USD	107.819	% 31/12/24	99.896631	6	1,938,812.62	1,972,318.11	42,880.52	33,505.49	0.22	
US09660V2B87 BNP PAR 2.588 08-35		(EUR) 120835	4,000,000.	M USD	84.8454	% 31/12/24	83.91146	6	3,109,088.08	3,280,544.40	39,155.32	171,456.32	0.37	
US22536PAJ03 CA 6.316 10-29		(EUR) 031029	1,000,000.	M USD	105.7231	% 31/12/24	103.404457	6	968,426.11	1,013,843.14	15,248.67	45,417.03	0.11	
US172967PN53 CITI 5.592 11-34		(USA) 191134	4,839,000.	M USD	100.	% 31/12/24	99.235963	6	4,561,006.64	4,669,339.64	31,939.11	108,333.00	0.52	
US126650EH94 CVS HEA 7.0 03-55		(USA) 100355	1,700,000.	M USD	100.076	% 31/12/24	100.439099	6	1,617,416.02	1,656,269.88	7,342.13	38,853.86	0.19	
USF2941JAA81 EDF 9.125 PERP		(EUR) 311299	3,000,000.	M USD	107.0421	% 31/12/24	112.841659	6	2,974,135.04	3,282,411.66	13,218.25	308,276.62	0.37	
XS2559133363 INTE 8.248 11-33		(EUR) 211133	4,500,000.	M USD	113.4788	% 31/12/24	112.80393	6	4,671,406.49	4,944,963.64	42,813.13	273,557.15	0.55	
XS2828830153 PHOE GR 8.5 PERP		(EUR) 311299	3,500,000.	M USD	107.5875	% 31/12/24	103.576235	6	3,565,198.35	3,518,444.02	17,557.28	-46,754.33	0.39	
XS2930103580 SKAN EN 6.75 PERP		(EUR) 311299	2,000,000.	M USD	100.	% 31/12/24	97.753451	6	1,848,685.12	1,909,772.11	21,728.63	61,086.99	0.21	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>														
									CUMUL (EUR)	25,254,174.47	26,247,906.60	231,883.04	993,732.13	2.94
<b>AUTRES OBLIGATIONS &amp; VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE</b>														
									CUMUL (EUR)	791,782,007.85	821,122,641.20	14,223,302.09	29,340,633.35	92.02
<b>III - TITRES D OPC</b>														
<b>OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE</b>														
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>														
LU2533008764 138250H			4,201.546	P EUR	1061.2794	M 31/12/24	1119.61	0	4,459,014.27	4,704,092.92	0.00	245,078.65	0.53	
FR0014005XN8 AM EU LIQ RAT RESP Z			27.52	P EUR	1071242.7297	M 31/12/24	1073797.7257	5	29,480,599.92	29,550,913.41	0.00	70,313.49	3.31	
FR0014005XL2 AM EUR LIQ ST RESP Z			155.498	P EUR	106737.8694	M 01/01/25	107043.6597	5	16,597,525.21	16,645,075.00	0.00	47,549.79	1.87	
FR0014005FM5 IMP EU C GR BD I2C			1,100.	P EUR	10001.3134	M 30/12/24	10081.7642	5	11,001,444.75	11,089,940.62	0.00	88,495.87	1.24	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>														
									CUMUL (EUR)	61,538,584.15	61,990,021.95	0.00	451,437.80	6.95

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
<b>FIA ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE</b>														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
FR001400KGM0	AM ABS AAA Part I C		15.	P EUR	199996.18	M 27/12/24	204207.59	5	2,999,942.70	3,063,113.85	0.00	63,171.15	0.34	
									CUMUL (EUR)	64,538,526.85	65,053,135.80	0.00	514,608.95	7.29
<b>III - TITRES D OPC</b>														
<b>VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME</b>														
<b>ENGAGEMENTS A TERME FERMES</b>														
<b>FUTURES SUR OBLIGATIONS</b>														
<b>SOUS-JACENT : CBTFV CBOT US TREASURY NOTES 5 ANS</b>														
FBOL0000016R	FV CBOT UST 5 0325		-319.	USD	106.8432	M 31/12/24	106.304688	4	0.00	165,899.47	0.00	165,899.47	0.02	
<b>SOUS-JACENT : CBTTU CBOT US TREASURY NOTE 2 ANS</b>														
FBOL00000160	TU CBOT UST 2 0325		394.	USD	102.8078	M 31/12/24	102.804688	4	0.00	-2,383.74	0.00	-2,383.74	0.00	
<b>SOUS-JACENT : CBTYY CBOT YST 10 A</b>														
FBOL0000016L	US 10YR NOTE 0325		-143.	USD	110.9821	M 31/12/24	108.75	4	0.00	308,252.35	0.00	308,252.35	0.03	
FBOL0000016S	US 10Y ULT 0325		-83.	USD	113.8125	M 31/12/24	111.3125	4	0.00	200,386.29	0.00	200,386.29	0.02	
									CUMUL (EUR)	0.00	508,638.64	0.00	508,638.64	0.06
<b>SOUS-JACENT : EUXDU EUREX EURO SCHATZ</b>														
FBOL0000016E	EURO SCHATZ 0325		5,383.	EUR	107.3928	M 31/12/24	106.985	S	0.00	-2,195,175.00	0.00	-2,195,175.00	-0.25	
<b>SOUS-JACENT : EUXOATA EUREX OAT FRENCH GOV 10Y</b>														
FBOL0000016N	EURO-OAT 0325		-50.	EUR	126.2	M 31/12/24	123.4	S	0.00	140,000.00	0.00	140,000.00	0.02	
<b>SOUS-JACENT : EUXOE EUREX BOBL EURO</b>														
FBOL0000016Q	EURO BOBL 0325		-1,744.	EUR	118.9229	M 31/12/24	117.86	S	0.00	1,853,750.00	0.00	1,853,750.00	0.21	
<b>SOUS-JACENT : EUXRX EUREX EURO BUND</b>														
FBOL0000016A	EURO BUND 0325		363.	EUR	135.3928	M 31/12/24	133.44	S	0.00	-708,880.00	0.00	-708,880.00	-0.08	
<b>SOUS-JACENT : EUXUB EUREX EURO BUXL</b>														
FBOL0000016H	XEUR FGBX BUX 0325		-104.	EUR	141.2677	M 31/12/24	132.68	S	0.00	893,120.00	0.00	893,120.00	0.10	
<b>SOUS-JACENT : LIFG LIFFE LONG GILT FUTURE</b>														
FBOL0000016I	LONG GILT FUT 0325		-159.	GBP	94.4789	M 31/12/24	92.41	4	0.00	397,871.31	0.00	397,871.31	0.04	
									CUMUL (EUR)	0.00	1,052,840.68	0.00	1,052,840.68	0.12
<b>FUTURES SUR OBLIGATIONS</b>														

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<----->	Devise du portefeuille			>----->	PRCT	
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET		
<b>ENGAGEMENTS A TERME CONDITIONNELS</b>																				
<b>OPTIONS SUR FUTURES - MARCHE REGLEMENTE</b>																				
<b>SOUS-JACENT : EUXOE EUREX BOBL EURO</b>																				
OBOL00000CXY						COE_/0225/P116.25		1,600.	P	EUR	0.0327	M	30/12/24	0.06	4	0.00	43,695.00	0.00	43,695.00	0.00
OBOL00000CXZ						COE_/0225/C119.75		-1,600.	P	EUR	0.105	M	30/12/24	0.03	4	0.00	120,000.00	0.00	120,000.00	0.01
OBOL00000CY0						COE_/0225/C122.0		1,600.	P	EUR	0.015	M	30/12/24	0.005	4	0.00	-16,000.00	0.00	-16,000.00	0.00
OBOL00000CY1						COE_/0225/C118.5		1,600.	P	EUR	0.435	M	30/12/24	0.19	4	0.00	-392,000.00	0.00	-392,000.00	-0.04
OBOL00000CY2						COE_/0225/P117.5		-1,600.	P	EUR	0.17	M	30/12/24	0.275	4	0.00	-168,000.00	0.00	-168,000.00	-0.02
OBOL00000CY3						COE_/0225/C119.25		-1,600.	P	EUR	0.19	M	30/12/24	0.065	4	0.00	200,000.00	0.00	200,000.00	0.02
<b>SOUS TOTAL SOUS-JACENT : EUXOE EUREX BOBL EURO</b>																				
														CUMUL (EUR)	0.00	-212,305.00	0.00	-212,305.00	-0.02	
<b>OPTIONS SUR INDICES - MARCHE DE GRE A GRE</b>																				
<b>SOUS-JACENT : ITXEX542 ITRX XOVER CDSI S42 5Y</b>																				
SOC48616						ITBM/0125/CALL/2.75		-90,000,000.	P	EUR	0.0011	M	31/12/24	0.00005009	H	-99,000.00	-4,508.10	0.00	94,491.90	0.00
SOC48619						ITBM/0125/CALL/2.625		90,000,000.	P	EUR	0.0005	M	31/12/24	0.00001569	H	45,000.00	1,412.10	0.00	-43,587.90	0.00
SOC48623						ITBM/0125/PUT /3.375		-90,000,000.	P	EUR	0.0017	M	31/12/24	0.00147724	H	-153,000.00	-132,951.60	0.00	20,048.40	-0.01
SOC48624						ITBM/0125/PUT /3.25		-90,000,000.	P	EUR	0.0025	M	31/12/24	0.00254072	H	-225,000.00	-228,664.80	0.00	-3,664.80	-0.03
SOC48625						ITBM/0125/PUT /3.		90,000,000.	P	EUR	0.005	M	31/12/24	0.00851237	H	452,700.00	766,113.30	0.00	313,413.30	0.09
<b>SOUS TOTAL SOUS-JACENT : ITXEX542 ITRX XOVER CDSI S42 5Y</b>																				
														CUMUL (EUR)	20,700.00	401,400.90	0.00	380,700.90	0.04	
<b>ENGAGEMENTS A TERME CONDITIONNELS</b>																				
														CUMUL (EUR)	20,700.00	189,095.90	0.00	168,395.90	0.02	
<b>VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME</b>																				
														CUMUL (EUR)	20,700.00	1,241,936.58	0.00	1,221,236.58	0.14	
<b>VII - AUTRES ENGAGEMENTS</b>																				
<b>SWAPS</b>																				
<b>SWAPS DE TAUX</b>																				
<b>DATE ECHEANCE : 18/01/27</b>																				
SWP031445601						FIX/2.141/01SEST/0.0 NOL RECU		70,000,000.		EUR	0.	31/12/24	104.31273	H	0.00	3,331,140.17	312,229.17	3,018,911.00	0.37	
						NOL VERSE		-70,000,000.		EUR	0.	31/12/24	104.00889	H	0.00	-3,264,779.88	-458,556.88	-2,806,223.00	-0.37	
<b>SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 18/01/27</b>																				
														CUMUL (EUR)	0.00	66,360.29	-146,327.71	212,688.00	0.01	
<b>DATE ECHEANCE : 01/02/27</b>																				
SWP031490601						FIX/2.046/01SEST/0.0 NOL RECU		55,000,000.		EUR	0.	31/12/24	104.19741	H	0.00	2,502,377.17	193,801.67	2,308,575.50	0.28	
						NOL VERSE		-55,000,000.		EUR	0.	31/12/24	104.08332	H	0.00	-2,540,964.34	-295,138.34	-2,245,826.00	-0.28	
<b>SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 01/02/27</b>																				
														CUMUL (EUR)	0.00	-38,587.17	-101,336.67	62,749.50		
<b>DATE ECHEANCE : 08/01/35</b>																				
SWP031711501						FIX/1.9708/01SEST/0. NOL RECU		15,000,000.		EUR	0.	31/12/24	117.83485	H	0.00	2,694,114.33	18,886.83	2,675,227.50	0.30	
						NOL VERSE		-15,000,000.		EUR	0.	31/12/24	120.18095	H	0.00	-3,056,032.42	-28,889.92	-3,027,142.50	-0.34	
<b>SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 08/01/35</b>																				

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
						CUMUL (EUR)		0.00	-361,918.09	-10,003.09	-351,915.00	-0.04
<b>SWAPS DE TAUX</b>												
						CUMUL (EUR)		0.00	-334,144.97	-257,667.47	-76,477.50	-0.04
<b>IX - TRESORERIE</b>												
<b>DETTES ET CREANCES</b>												
<b>COUPONS ET DIVIDENDES EN ESPECES</b>												
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
US83368TAY47 SG 3.653 07-35		850.	P USD	18.265	31/12/24		A	14,343.36	14,993.00	0.00	649.64	0.00
<b>COLLATERAL CASH SUR DERIVES LISTES</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
DGMCIEUR	Dépôt gar. CACEIS BK	1,812,835.5	EUR	1.	31/12/24	1.		1,812,835.50	1,812,835.50	0.00	0.00	0.20
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>												
DGMCIGBP	Dépôt gar. CACEIS BK	564,291.	GBP	1.18568249	31/12/24	1.20948234		669,069.96	682,500.00	0.00	13,430.04	0.08
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
DGMCIUSD	Dépôt gar. CACEIS BK	1,398,664.8	USD	0.92304921	31/12/24	0.96571704		1,291,036.44	1,350,714.44	0.00	59,678.00	0.15
<b>COLLATERAL CASH SUR DERIVES LISTES</b>												
						CUMUL (EUR)		3,772,941.90	3,846,049.94	0.00	73,108.04	0.43
<b>COLLATERAL CASH OTC</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
OTC051669GNE OTC OTC051669GNE		20,000.	EUR	1.	31/12/24	1.		20,000.00	20,000.00	0.00	0.00	0.00
OTC051669RKE OTC OTC051669RKE		1,030,000.	EUR	1.	31/12/24	1.		1,030,000.00	1,030,000.00	0.00	0.00	0.12
OTC051669SXE OTC OTC051669SXE		-290,000.	EUR	1.	31/12/24	1.		-290,000.00	-290,000.00	0.00	0.00	-0.03
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
						CUMUL (EUR)		760,000.00	760,000.00	0.00	0.00	0.09
<b>APPELS DE MARGE</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
MARCI EUR	Appel Marge CACEIS	229,490.	EUR	1.	31/12/24	1.		229,490.00	229,490.00	0.00	0.00	0.03
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>												
MARCI GBP	Appel Marge CACEIS	-328,960.	GBP	1.20792036	31/12/24	1.20948234		-397,357.48	-397,871.31	0.00	-513.83	-0.04
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
MARCI USD	Appel Marge CACEIS	-696,008.35	USD	0.96017562	31/12/24	0.96571704		-668,290.25	-672,147.13	0.00	-3,856.88	-0.08

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	
<b>APPELS DE MARGE</b>												
CUMUL (EUR)								-836,157.73	-840,528.44	0.00	-4,370.71	-0.09
<b>FRAIS DE GESTION</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
FGPVAEUR	Frais de Gest. Admi	-151,676.8	EUR	1.	31/12/24	1.		-151,676.80	-151,676.80	0.00	0.00	-0.02
FGPVFEUR	Frais de Gest. Fixe	-139,890.38	EUR	1.	31/12/24	1.		-139,890.38	-139,890.38	0.00	0.00	-0.02
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
CUMUL (EUR)								-291,567.18	-291,567.18	0.00	0.00	-0.03
<b>AUTRES DETTES ET CREANCES</b>												
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
FPEUR	Aut. charges à payer	-8,287.51	EUR	1.	31/12/24	1.		-8,287.51	-8,287.51	0.00	0.00	0.00
FRT0EUR	Frais RTO	-980,026.17	EUR	1.	31/12/24	1.		-980,026.17	-980,026.17	0.00	0.00	-0.11
FTAPEUR	Frais trans. à payer	-1,486.15	EUR	1.	31/12/24	1.		-1,486.15	-1,486.15	0.00	0.00	0.00
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
CUMUL (EUR)								-989,799.83	-989,799.83	0.00	0.00	-0.11
<b>DETTES ET CREANCES</b>												
CUMUL (EUR)								2,429,760.52	2,499,147.49	0.00	69,386.97	0.28
<b>DISPONIBILITES</b>												
<b>AVOIRS</b>												
<b>DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE</b>												
BOCICHF	CACEIS Bank	72,994.4	CHF	0.9643385	31/12/24	1.06558687		70,391.31	77,781.87	0.00	7,390.56	0.01
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>												
BOCIEUR	CACEIS Bank	1,803,602.6	EUR	1.	31/12/24	1.		1,803,602.60	1,803,602.60	0.00	0.00	0.20
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>												
BOCIGBP	CACEIS Bank	900,125.4	GBP	1.20630018	31/12/24	1.20948234		1,085,821.43	1,088,685.78	0.00	2,864.35	0.12
<b>DEVISE VALEUR : SEK COURONNE SUEDOISE</b>												
BOCISEK	CACEIS Bank	1.29	SEK	0.08527132	31/12/24	0.08740113		0.11	0.11	0.00	0.00	0.00
<b>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</b>												
BOCIUSD	CACEIS Bank	1,317,067.86	USD	0.95736517	31/12/24	0.96571704		1,260,914.89	1,271,914.88	0.00	10,999.99	0.14
<b>AVOIRS</b>												
CUMUL (EUR)								4,220,730.34	4,241,985.24	0.00	21,254.90	0.48
<b>CHANGE A TERME ET SWAP DE CHANGE</b>												
<b>DATE ECHEANCE : 09/01/25</b>												
I CAT000201QL	A/EUR/GBP/20250109	RECU 09/01/25	56,135,556.26	EUR	0.8328	31/12/24	0.82704686	56,135,556.26	56,152,316.62	0.00	16,760.36	6.29
		VERSE 09/01/25	-46,750,000.	GBP	1.	31/12/24	1.	-56,135,556.26	-56,543,299.47	0.00	-407,743.21	-6.34
I CAT000201W1	A/EUR/USD/20250109	RECU 09/01/25	43,395,758.03	EUR	1.0635	31/12/24	1.03575457	43,395,758.03	43,406,426.62	0.00	10,668.59	4.86
		VERSE 09/01/25	-46,150,000.	USD	1.	31/12/24	1.	-43,395,758.03	-44,567,841.62	0.00	-1,172,083.59	-4.99
I CAT000205WD	V/EUR/GBP/20250109	RECU 09/01/25	444,000.	GBP	1.	31/12/24	1.	532,851.56	537,010.16	0.00	4,158.60	0.06

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P. R. U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
	VERSE	09/01/25	-532,851.56		EUR	0.8333	31/12/24	0.82704686			-532,851.56	-533,010.66	0.00	-159.10	-0.06	
I CAT00020644 A/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	4,573,718.39		EUR	1.058	31/12/24	1.03575457			4,573,718.39	4,574,842.81	0.00	1,124.42	0.51	
	VERSE	09/01/25	-4,839,000.		USD	1.	31/12/24	1.			-4,573,718.39	-4,673,104.78	0.00	-99,386.39	-0.52	
I CAT00020737 V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	2,000,000.		USD	1.	31/12/24	1.			1,895,347.26	1,931,434.09	0.00	36,086.83	0.22	
	VERSE	09/01/25	-1,895,347.26		EUR	1.0552	31/12/24	1.03575457			-1,895,347.26	-1,895,813.22	0.00	-465.96	-0.21	
I CAT000208FP V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	500,000.		USD	1.	31/12/24	1.			471,100.22	482,858.52	0.00	11,758.30	0.05	
	VERSE	09/01/25	-471,100.22		EUR	1.0613	31/12/24	1.03575457			-471,100.22	-471,216.04	0.00	-115.82	-0.05	
I CAT000209WA V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	250,000.		USD	1.	31/12/24	1.			236,113.24	241,429.26	0.00	5,316.02	0.03	
	VERSE	09/01/25	-236,113.24		EUR	1.0588	31/12/24	1.03575457			-236,113.24	-236,171.29	0.00	-58.05	-0.03	
I CAT00020E26 A/EUR/GBP/20250109	RECU	09/01/25	2,627,547.11		EUR	0.8373	31/12/24	0.82704686			2,627,547.11	2,628,331.62	0.00	784.51	0.29	
	VERSE	09/01/25	-2,200,000.		GBP	1.	31/12/24	1.			-2,627,547.11	-2,660,861.15	0.00	-33,314.04	-0.30	
I CAT00020E2W A/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	3,233,711.56		EUR	1.0514	31/12/24	1.03575457			3,233,711.56	3,234,506.55	0.00	794.99	0.36	
	VERSE	09/01/25	-3,400,000.		USD	1.	31/12/24	1.			-3,233,711.56	-3,283,437.95	0.00	-49,726.39	-0.37	
I CAT00020ESI V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	8,150,720.84		USD	1.	31/12/24	1.			7,754,183.53	7,871,290.04	0.00	117,106.51	0.88	
	VERSE	09/01/25	-7,754,183.53		EUR	1.0511	31/12/24	1.03575457			-7,754,183.53	-7,756,089.85	0.00	-1,906.32	-0.87	
I CAT00020IXA V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	5,338,514.32		USD	1.	31/12/24	1.			5,050,279.23	5,155,494.27	0.00	105,215.04	0.58	
	VERSE	09/01/25	-5,050,279.23		EUR	1.0571	31/12/24	1.03575457			-5,050,279.23	-5,051,520.81	0.00	-1,241.58	-0.57	
I CAT00020PTM A/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	1,579,005.09		EUR	1.0576	31/12/24	1.03575457			1,579,005.09	1,579,393.28	0.00	388.19	0.18	
	VERSE	09/01/25	-1,670,000.		USD	1.	31/12/24	1.			-1,579,005.09	-1,612,747.46	0.00	-33,742.37	-0.18	
I CAT00020Y18 V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	520,000.		USD	1.	31/12/24	1.			494,949.14	502,172.86	0.00	7,223.72	0.06	
	VERSE	09/01/25	-494,949.14		EUR	1.0506	31/12/24	1.03575457			-494,949.14	-495,070.82	0.00	-121.68	-0.06	
I CAT000210SM V/EUR/USD/20250109	RECU	09/01/25	1,770,000.		USD	1.	31/12/24	1.			1,684,099.31	1,709,319.17	0.00	25,219.86	0.19	
	VERSE	09/01/25	-1,684,099.31		EUR	1.051	31/12/24	1.03575457			-1,684,099.31	-1,684,513.34	0.00	-414.03	-0.19	
I CAT0002149T V/EUR/GBP/20250109	RECU	09/01/25	540,000.		GBP	1.	31/12/24	1.			649,502.32	653,120.46	0.00	3,618.14	0.07	
	VERSE	09/01/25	-649,502.32		EUR	0.8314	31/12/24	0.82704686			-649,502.32	-649,696.24	0.00	-193.92	-0.07	
<b>SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 09/01/25</b>																
											CUMUL (EUR)	0.00	-1,454,448.37	0.00	-1,454,448.37	-0.16
<b>DATE ECHEANCE : 15/01/25</b>																
I CAT00020UOL G5/A/CHF/EUR/250115	RECU	15/01/25	3,066.27		CHF	1.0813	31/12/24	1.06651459			3,315.53	3,270.22	0.00	-45.31	0.00	
	VERSE	15/01/25	-3,315.53		EUR	1.	31/12/24	1.			-3,315.53	-3,315.53	0.00	0.00	0.00	
I CAT00020VIM G2/A/USD/EUR/250115	RECU	15/01/25	3,977.65		USD	0.9536	31/12/24	0.96525118			3,793.14	3,839.43	0.00	46.29	0.00	
	VERSE	15/01/25	-3,793.14		EUR	1.	31/12/24	1.			-3,793.14	-3,793.14	0.00	0.00	0.00	
I CAT00020VPP G2/A/USD/EUR/250115	RECU	15/01/25	1,227,942.94		USD	0.9535	31/12/24	0.96525118			1,170,864.47	1,185,273.38	0.00	14,408.91	0.13	
	VERSE	15/01/25	-1,170,864.47		EUR	1.	31/12/24	1.			-1,170,864.47	-1,170,864.47	0.00	0.00	-0.13	
I CAT00020VQ1 G2/A/USD/EUR/250115	RECU	15/01/25	172,365.95		USD	0.9535	31/12/24	0.96525118			164,353.86	166,376.44	0.00	2,022.58	0.02	
	VERSE	15/01/25	-164,353.86		EUR	1.	31/12/24	1.			-164,353.86	-164,353.86	0.00	0.00	-0.02	
I CAT00020VUX G5/A/CHF/EUR/250115	RECU	15/01/25	146,235.97		CHF	1.0769	31/12/24	1.06651459			157,484.29	155,962.80	0.00	-1,521.49	0.02	
	VERSE	15/01/25	-157,484.29		EUR	1.	31/12/24	1.			-157,484.29	-157,484.29	0.00	0.00	-0.02	
I CAT00020VVO G5/A/CHF/EUR/250115	RECU	15/01/25	905.54		CHF	1.0769	31/12/24	1.06651459			975.19	965.77	0.00	-9.42	0.00	
	VERSE	15/01/25	-975.19		EUR	1.	31/12/24	1.			-975.19	-975.19	0.00	0.00	0.00	
I CAT00020VV2 G5/A/CHF/EUR/250115	RECU	15/01/25	61,069.87		CHF	1.0769	31/12/24	1.06651459			65,767.30	65,131.91	0.00	-635.39	0.01	
	VERSE	15/01/25	-65,767.30		EUR	1.	31/12/24	1.			-65,767.30	-65,767.30	0.00	0.00	-0.01	
I CAT00020VVD G5/A/CHF/EUR/250115	RECU	15/01/25	1,942,021.87		CHF	1.0769	31/12/24	1.06651459			2,091,400.12	2,071,194.66	0.00	-20,205.46	0.23	
	VERSE	15/01/25	-2,091,400.12		EUR	1.	31/12/24	1.			-2,091,400.12	-2,091,400.12	0.00	0.00	-0.23	
I CAT000210HX G5/A/EUR/CHF/250115	RECU	15/01/25	105,139.57		EUR	0.9373	31/12/24	0.93763417			105,139.57	105,048.16	0.00	-91.41	0.01	
	VERSE	15/01/25	-98,550.05		CHF	1.	31/12/24	1.			-105,139.57	-105,013.64	0.00	125.93	-0.01	
I CAT000216E7 G5/A/EUR/CHF/250115	RECU	15/01/25	9,711.43		EUR	0.934	31/12/24	0.93763417			9,711.43	9,702.99	0.00	-8.44	0.00	

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
	VERSE	15/01/25	-9,070.74	CHF	1.	31/12/24	1.		-9,711.43	-9,665.66	0.00	45.77	0.00	
I CAT000219BU G2/A/USD/EUR/250115	RECU	15/01/25	4,580.22	USD	0.9629	31/12/24	0.96525118		4,410.11	4,421.06	0.00	10.95	0.00	
	VERSE	15/01/25	-4,410.11	EUR	1.	31/12/24	1.		-4,410.11	-4,410.11	0.00	0.00	0.00	
<b>SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 15/01/25</b>														
									CUMUL (EUR)	0.00	-5,856.49	0.00	-5,856.49	
<b>CHANGE A TERME ET SWAP DE CHANGE</b>														
									CUMUL (EUR)	0.00	-1,460,304.86	0.00	-1,460,304.86	-0.16
<b>DISPONIBILITES</b>														
									CUMUL (EUR)	4,220,730.34	2,781,680.38	0.00	-1,439,049.96	0.31
<b>IX - TRESORERIE</b>														
									CUMUL (EUR)	6,650,490.86	5,280,827.87	0.00	-1,369,662.99	0.59
<b>PORTEFEUILLE : AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATE (051669)</b>														
									(EUR)	862,991,725.56	892,364,396.48	13,965,634.62	29,630,338.39	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 885,623,263.75      Coupons et dividendes a recevoir : 14,993.

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Admi :	298.39	EUR
Frais de Gest. Admi :	422.56	EUR
Frais de Gest. Admi :	3.92	EUR
Frais de Gest. Admi :	0.18	EUR
Frais de Gest. Admi :	0.81	EUR
Frais de Gest. Admi :	19.54	EUR
Frais de Gest. Admi :	9.63	EUR
Frais de Gest. Admi :	105.	EUR
Frais de Gest. Admi :	212.75	EUR
Frais de Gest. Admi :	1,067.71	EUR
Frais de Gest. Admi :	7.91	EUR
Frais de Gest. Admi :	344.02	EUR
Frais de Gest. Admi :	0.26	EUR
Frais de Gest. Fixe :	444.88	EUR
Frais de Gest. Fixe :	87.01	EUR
Frais de Gest. Fixe :	1,478.95	EUR
Frais de Gest. Fixe :	13.71	EUR
Frais de Gest. Fixe :	0.61	EUR
Frais de Gest. Fixe :	2.52	EUR
Frais de Gest. Fixe :	60.92	EUR
Frais de Gest. Fixe :	30.01	EUR
Frais de Gest. Fixe :	586.75	EUR
Frais de Gest. Fixe :	1,051.24	EUR
Frais de Gest. Fixe :	611.59	EUR
Frais de Gest. Fixe :	0.01	EUR
Frais de Gest. Fixe :	0.8	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM NOTICE :	2,817.06	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	26.12	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	1.17	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	4.28	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	103.44	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	50.96	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	741.16	EUR

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

FRAIS MAXIMUM NOTICE :	1,501.77	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	1,779.52	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	94.92	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	1,528.98	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	0.02	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	1.36	EUR
FRAIS MAXIMUM NOTICE :	596.79	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C2	FR0013053451 EURO CORP BD CLIM I	EUR	128,526,309.63	119,317.862	1,077.1757	14.403152012738		1,077.1757	1,077.1757
C3	FR0013294758 EUR COR BD CLIM IUSD	EUR	1,191,638.75	1,020.	1,168.2732	0.133207107254		1,168.2732	1,168.2732
C4	FR0013294766 EUR COR BD CLIM ICHF	EUR	53,331.10	51.	1,045.7078	0.005959556536		1,045.7078	1,045.7078
C5	FR0013295219 EUR COR BD CLIM RUSD	EUR	173,760.40	1,491.	116.5395	0.019423856651		116.5395	116.5395
C6	FR0013295227 EUR COR BD CLIM REUR	EUR	4,195,091.18	39,843.185	105.2900	0.470120094859		105.2900	105.2900
C7	FR0013295250 EUR COR BD CLIM RCHF	EUR	2,066,869.84	19,812.616	104.3208	0.230966219292		104.3208	104.3208
C9	FR0013329828 EUR COR BD CLIM PEUR	EUR	22,542,911.76	217,225.289	103.7766	2.526285438123		103.7766	103.7766
CA	FR0013521184 EUR COR BD CLIM PM	EUR	45,677,620.98	469,436.854	97.3030	5.1188756008		107.0333	97.3030
CB	FR0014001060 EUR COR BD CLIM M	EUR	98.83	1.	98.8300	0.000011074654		98.8300	98.8300
CC	FR0014001W02 EUR COR BD CLIM S	EUR	324,761,041.94	327,075.72	992.9231	36.393601056941		992.9231	992.9231
CD	FR0014003S49 EUR COR BD CLIM S2	EUR	5,773,946.52	59,181.574	97.5632	0.647051692878		107.3195	97.5632
CE	FR001400SZL5 EUR COR BD CLIM FA	EUR	99.97	1.	99.9700	0.000011202399		100.9697	99.9700
DO	FR0013053444 EUR COR BD CLIM I2CD	EUR	139,518,855.76	15,217.37676	9,168.3907	15.63489473652		9,168.3907	9,168.3907
D1	FR0013294774 EUR COR BD CLIM ICHF	EUR	969.97	1.	969.9700	0.000108389965		969.9700	969.9700
D2	FR0013295276 EUR COR BD CLIM RCHF	EUR	55,088.83	571.	96.4778	0.006156004733		96.4778	96.4778
D3	FR001400IYA2 EUR COR BD CLIM O	EUR	217,826,761.02	2,069,379.501	105.2618	24.410175955657		110.5248	105.2618

Actif net total en EUR : 892,364,396.48

C4	CHF	50,048.5708	981.3445	0.93845	981.3445	981.3445
C7	CHF	1,939,654.0013	97.8999	0.93845	97.8999	97.8999
D1	CHF	910.2683	910.2683	0.93845	910.2683	910.2683
D2	CHF	51,698.1125	90.5396	0.93845	90.5396	90.5396
C3	USD	1,233,941.9256	1,209.7469	1.0355	1,209.7469	1,209.7469
C5	USD	179,928.8942	120.6766	1.0355	120.6766	120.6766

Precedente VL en date du 30/12/24 :

C2	EURO CORP BD CLIM I	Prec. VL :	1,077.2356	(EUR)	Variation :	-0.006%
C3	EUR COR BD CLIM IUSD	Prec. VL :	1,165.4291	(EUR)	Variation :	+0.244%
C4	EUR COR BD CLIM ICHF	Prec. VL :	1,042.8033	(EUR)	Variation :	+0.279%
C5	EUR COR BD CLIM RUSD	Prec. VL :	116.2562	(EUR)	Variation :	+0.244%
C6	EUR COR BD CLIM REUR	Prec. VL :	105.2963	(EUR)	Variation :	-0.006%

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

C7	EUR COR BD CLIM RCHF	Prec. VL :	104.0316	(EUR)	Variation :	+0.278%
C9	EUR COR BD CLIM PEUR	Prec. VL :	103.784	(EUR)	Variation :	-0.007%
CA	EUR COR BD CLIM PM	Prec. VL :	97.3096	(EUR)	Variation :	-0.007%
CB	EUR COR BD CLIM M	Prec. VL :	98.83	(EUR)	Variation :	+0.000%
CC	EUR COR BD CLIM S	Prec. VL :	992.9682	(EUR)	Variation :	-0.005%
CD	EUR COR BD CLIM S2	Prec. VL :	97.5688	(EUR)	Variation :	-0.006%
CE	EUR COR BD CLIM FA	Prec. VL :	99.97	(EUR)	Variation :	+0.000%
DO	EUR COR BD CLIM I2CD	Prec. VL :	9,168.8276	(EUR)	Variation :	-0.005%
D1	EUR COR BD CLIM ICHF	Prec. VL :	967.27	(EUR)	Variation :	+0.279%
D2	EUR COR BD CLIM RCHF	Prec. VL :	96.2102	(EUR)	Variation :	+0.278%
D3	EUR COR BD CLIM O	Prec. VL :	105.2663	(EUR)	Variation :	-0.004%

## VL theorique

Part	Devise	Actif theorique	Valeur liquidative theorique
C2 FR0013053451 EURO CORP BD CLIM I	EUR	128,526,309.63	1,077.1757
C3 FR0013294758 EUR COR BD CLIM IUSD	EUR	1,191,638.75	1,168.2732
C4 FR0013294766 EUR COR BD CLIM ICHF	EUR	53,331.10	1,045.7078
C5 FR0013295219 EUR COR BD CLIM RUSD	EUR	173,760.40	116.5395
C6 FR0013295227 EUR COR BD CLIM REUR	EUR	4,195,091.18	105.2900
C7 FR0013295250 EUR COR BD CLIM RCHF	EUR	2,066,869.84	104.3208
C9 FR0013329828 EUR COR BD CLIM PEUR	EUR	22,542,911.76	103.7766
CA FR0013521184 EUR COR BD CLIM PM	EUR	45,677,620.98	97.3030
CB FR0014001060 EUR COR BD CLIM M	EUR	98.83	98.8300
CC FR0014001WQ2 EUR COR BD CLIM S	EUR	324,761,041.94	992.9231
CD FR0014003S49 EUR COR BD CLIM S2	EUR	5,773,946.52	97.5632
CE FR001400SZL5 EUR COR BD CLIM FA	EUR	99.97	99.9700
DO FR0013053444 EUR COR BD CLIM I2CD	EUR	139,518,855.76	9,168.3907
D1 FR0013294774 EUR COR BD CLIM ICHF	EUR	969.97	969.9700
D2 FR0013295276 EUR COR BD CLIM RCHF	EUR	55,088.83	96.4778
D3 FR0014001YA2 EUR COR BD CLIM O	EUR	217,826,761.02	105.2618

Actif theorique total en EUR : 892,364,396.48 ( Sens collecte : EQU )

C4	CHF	50,048.5708	981.3445
C7	CHF	1,939,654.0013	97.8999
D1	CHF	910.2683	910.2683
D2	CHF	51,698.1125	90.5396
C3	USD	1,233,941.9256	1,209.7469
C5	USD	179,928.8942	120.6766

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

## Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TIBR Revenu taxable pour résidents Belges

Poids officiels et statuts en date du 01/10/24 :

Poids DD : 93.23 Statut DD : I

Poids DI : 98.8 Statut DI : M

Type reporting : TISF TIS France

Poids officiels et statuts en date du 31/05/24 :

Poids DD : 94.43 Statut DD : I

Poids DI : 99.41 Statut DI : M

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 051669 AMUNDI RESP INVESTING - EURO CORP BDS CLIMATEVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

## COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	variation	
Cours CHF en EUR :	1.065586872	cotation :	31/12/24	0.	1.0625298837	cotation : 30/12/24	0.28771
Cours EUR en CHF :	0.93845	cotation :	31/12/24	0.	0.94115	cotation : 30/12/24	-0.28688
Cours EUR en EUR :	1.	cotation :	31/12/24	0.	1.	cotation : 30/12/24	0.
Cours EUR en GBP :	0.8268	cotation :	31/12/24	0.	0.82975	cotation : 30/12/24	-0.35553
Cours EUR en SEK :	11.4415	cotation :	31/12/24	0.	11.4635	cotation : 30/12/24	-0.19191
Cours EUR en USD :	1.0355	cotation :	31/12/24	0.	1.03805	cotation : 30/12/24	-0.24565
Cours USD en EUR :	0.9657170449	cotation :	31/12/24	0.	0.9633447329	cotation : 30/12/24	0.24626

## COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	
Cours EUR en CHF :	0.93845	cotation :	31/12/24	0.	0.94115	cotation : 30/12/24
Cours CHF en EUR :	1.065586872	cotation :	31/12/24	0.	1.0625298837	cotation : 30/12/24
Cours EUR en EUR :	1.	cotation :	31/12/24	0.	1.	cotation : 30/12/24
Cours GBP en EUR :	1.2094823416	cotation :	31/12/24	0.	1.2051822838	cotation : 30/12/24
Cours SEK en EUR :	0.0874011275	cotation :	31/12/24	0.	0.0872333929	cotation : 30/12/24
Cours USD en EUR :	0.9657170449	cotation :	31/12/24	0.	0.9633447329	cotation : 30/12/24
Cours EUR en USD :	1.0355	cotation :	31/12/24	0.	1.03805	cotation : 30/12/24

Autre fonds - Poids calcule de 0. % (pour un seuil de 0. %)

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 074252 AMUNDI OBLIGATION ENTREPRISES EURO Climat ESVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	<-----	Devise du portefeuille			>-----	PRCT		
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET			
<b>III - TITRES D OPC</b>																					
<b>OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE</b>																					
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
FR0014003S49	EUR	COR	BD	CLIM	S2			59,179.574	P	EUR	92.3371	M	31/12/24	97.5632	5	5,464,468.12	5,773,748.61	0.00	309,280.49	99.89	
<b>IX - TRESORERIE</b>																					
<b>DETTES ET CREANCES</b>																					
<b>FRAIS DE GESTION</b>																					
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
FGPVAEUR						Frais de Gest. Admi		-693.9	EUR	1.	31/12/24	1.		-693.90		-693.90	0.00	0.00	-0.01		
FGPVFEUR						Frais de Gest. Fixe		-3,469.49	EUR	1.	31/12/24	1.		-3,469.49		-3,469.49	0.00	0.00	-0.06		
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																					
														CUMUL (EUR)		-4,163.39		-4,163.39	0.00	0.00	-0.07
<b>DISPONIBILITES</b>																					
<b>AVOIRS</b>																					
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																					
BQC1EUR						CACEIS Bank		10,364.45	EUR	1.	31/12/24	1.		10,364.45		10,364.45	0.00	0.00	0.18		
<b>IX - TRESORERIE</b>																					
														CUMUL (EUR)		6,201.06		6,201.06	0.00	0.00	0.11
<b>PORTEFEUILLE : AMUNDI OBLIGATION ENTREPRISES EURO Climat ESR (074252)</b>																					
														(EUR)		5,470,669.18		5,779,949.67	0.00	309,280.49	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 074252 AMUNDI OBLIGATION ENTREPRISES EURO Climat ESVL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 5,773,748.61

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Admi : 7.92 EUR

Frais de Gest. Fixe : 39.59 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM NOTICE : 47.51 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 QS0009130145 AM OBLIG ENT EUR CLI	EUR	5,779,754.60	56,365.5242	102.54	99.996625107096			102.54	102.54
C2 FR00140061N6 AM OB EN EU CLIM PER	EUR	97.48	1.	97.48	0.00168658145			97.48	97.48
C3 FR0014006104 AM OB EN E CL ES ASS	EUR	97.59	1.	97.59	0.001688311454			97.59	97.59

Actif net total en EUR : 5,779,949.67

Precedente VL en date du 30/12/24 :

C1	AM OBLIG ENT EUR CLI	Prec. VL :	102.54	(EUR)	Variation :	+0.000%
C2	AM OB EN EU CLIM PER	Prec. VL :	97.49	(EUR)	Variation :	-0.010%
C3	AM OB EN E CL ES ASS	Prec. VL :	97.59	(EUR)	Variation :	+0.000%